



Assemblée générale

Distr. générale
6 mars 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 143 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	4
II. Ressources nécessaires	36
A. Vue d'ensemble	36
B. Contributions non budgétisées	37
C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	37
D. Formation	39
III. Analyse des variations	40
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	48
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, du Comité des commissaires aux comptes de l'États-Unis et du Bureau des services de contrôle interne	49
A. Assemblée générale	49
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	51
C. Comité des commissaires aux comptes	53
D. Bureau des services de contrôle interne	56
Annexe	
Organigrammes	57



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (exercice 2007/08), dont le montant s'élève à 695 514 300 dollars, compte tenu de contributions volontaires en nature d'un montant de 52 800 dollars.

Le budget couvre le déploiement de 215 observateurs militaires, 14 060 membres de contingents, 635 membres de la police des Nations Unies, 605 membres d'unités de police constituées, 570 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 990 agents recrutés dans le pays, dont 50 administrateurs, et 259 Volontaires des Nations Unies. Les effectifs prévus pour le personnel recruté sur les plans international et national comprennent 13 postes qui seront financés au titre du personnel temporaire (cinq agents recrutés sur le plan international et huit agents recrutés dans le pays).

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2007/08 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante – secteur de la sécurité, consolidation de la paix, état de droit et appui. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2005/06)	Montant alloué (2006/07)	Dépenses prévues (2007/08)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	377 419,5	378 911,9	357 843,3	(21 068,6)	(5,6)
Personnel civil	109 620,6	107 245,4	118 383,2	11 137,8	10,4
Dépenses opérationnelles	220 064,8	228 456,0	219 235,0	(9 221,0)	(4,0)
Montant brut	707 104,9	714 613,3	695 461,5	(19 151,8)	(2,7)
Recettes provenant des contributions du personnel	10 877,6	10 291,9	11 719,6	1 427,7	13,9
Montant net	696 227,3	704 321,4	683 741,9	(20 579,5)	(2,9)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	264,0	264,0	52,8	(211,2)	(80,0)
Total	707 368,9	714 877,3	695 514,3	(19 363,0)	(2,7)

Ressources humaines : occupation des postes^a

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Postes temporaires ^c	Volontaires des Nations Unies	Total
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	11	–	–	–	11
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	–	11	–	–	–	11
Composantes									
Secteur de la sécurité									
Effectif approuvé 2006/07	215	14 785	875	240	12	4	–	–	16 131
Effectif proposé 2007/08	215	14 060	635	605	12	4	–	–	15 531
Consolidation de la paix									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	120	82	9	60	271
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	–	106	82	6	46	240
État de droit									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	60	42	–	19	121
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	–	59	44	–	19	122
Appui									
Effectif approuvé 2006/07	–	–	–	–	386	822	7	199	1 414
Effectif proposé 2007/08	–	–	–	–	377	852	7	194	1 430
Total									
Effectif approuvé 2006/07	215	14 785	875	240	589	950	16	278	17 948
Effectif proposé 2007/08	215	14 060	635	605	565	982	13	259	17 334
Variation nette	–	(725)	(240)	365	(24)	32	(3)	(19)	(614)

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Financés au titre du personnel temporaire.

Les décisions que l'Assemblée devra prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) dans sa résolution 1509 (2003) et l'a prorogé jusqu'au 31 mars 2007 dans sa résolution 1712 (2006).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de faire progresser le processus de paix au Libéria.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées en exécutant les produits clefs indiqués dans les tableaux ci-après, qui sont présentés par composante. Ces réalisations sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire.
4. Les composantes ont été réorganisées pour tenir compte des progrès accomplis dans l'exécution du mandat, plusieurs dispositions essentielles de l'Accord général de paix du 18 août 2003 étant soit intégralement appliquées, soit en passe de l'être. La réorganisation et le regroupement visent à mettre l'accent sur le fait que les différentes activités sont corrélées et interconnectées dans la phase de consolidation actuelle, qui doit préparer la voie à un retrait ultérieur. Ils répondent également aux objectifs retenus pour cette phase de consolidation, tels qu'ils sont indiqués dans l'annexe I du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité, en date du 12 septembre 2006 (S/2006/743).
5. Dans sa résolution 1712 (2006), le Conseil de sécurité a fait sienne la recommandation formulée par le Secrétaire général dans le rapport mentionné ci-dessus, à savoir que les troupes de la MINUL devraient être consolidées, réduites et retirées progressivement et par étapes, en fonction de la situation, sans compromettre la sécurité du Libéria. Les objectifs se divisent en quatre catégories : sécurité, gouvernance et état de droit, relance de l'économie et infrastructure et services de base. Les objectifs en matière de sécurité, notamment la formation du personnel des Forces armées du Libéria et de la police nationale libérienne et leur déploiement, la mise au point par le Gouvernement d'une stratégie et d'un mécanisme dans le domaine de la sécurité, la réintégration des anciens combattants, et le retour et la réinstallation des réfugiés, seraient déterminants pour le rythme et le calendrier de la réduction des effectifs de la Mission et le retrait de cette dernière, le moment venu. Les objectifs concernant la gouvernance et l'état de droit, la relance de l'économie et l'infrastructure et les services de base portent essentiellement sur le long terme. Leur réalisation ne serait assurée qu'après le départ de la MINUL.
6. Les composantes réorganisées répondant aux objectifs retenus pour la phase de consolidation sont les suivantes : secteur de la sécurité, consolidation de la paix, état de droit et appui.
7. La composante Secteur de la sécurité englobe la stabilisation de la sécurité et la réforme du secteur de la sécurité. Au cours de l'exercice 2007/08, l'une des principales priorités serait de maintenir un environnement stable et sûr et d'appuyer parallèlement la restructuration des Forces armées du Libéria ainsi que le recrutement et la formation des membres de la police nationale libérienne.

La Mission s'attacherait également à consolider la paix et à planifier le retrait de ses troupes en transférant progressivement la responsabilité du maintien de la sécurité aux autorités locales après avoir évalué la situation sur le terrain.

8. La composante Consolidation de la paix correspond à l'assistance fournie au Gouvernement pour le renforcement des capacités des institutions nationales et pour la consolidation de l'autorité de l'État dans tout le pays. Au cours de l'exercice 2007/08, la Mission facilitera le retour et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées et aidera le Gouvernement à mener à terme le programme de réintégration et de réadaptation des ex-combattants et des autres populations touchées par la guerre. Elle apportera également un concours à la mise en œuvre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique et d'autres initiatives visant à recouvrer les recettes nationales et à les utiliser dans l'intérêt général.

9. La composante État de droit, qui porte sur les droits de l'homme et le secteur de la justice, correspond à l'assistance fournie au Gouvernement pour le renforcement des capacités des institutions judiciaires et l'instauration d'une culture de respect des droits de l'homme et de la primauté du droit.

10. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2006/07, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

11. Dans sa résolution 60/266 du 30 juin 2006, l'Assemblée générale avait notamment demandé que l'on réexamine les besoins en personnel, les attributions attachées aux différents postes et la classe de ces postes en tenant compte de l'évolution des mandats et des besoins opérationnels ainsi que des responsabilités et des fonctions qu'assument effectivement les titulaires, afin d'assurer un emploi plus rationnel des ressources.

12. La Mission a procédé à une analyse des activités de la Section des affaires civiles, de la Section Réinsertion, réadaptation et relèvement, de la Section de la coordination de l'aide humanitaire, du Bureau des communications et de l'information, du Groupe de la planification et des politiques et du Groupe des projets à effet rapide dans le cadre de la composante Consolidation de la paix en vue de rationaliser les effectifs et de répartir les responsabilités pour les produits. À l'issue de cette analyse, il est proposé de réduire les effectifs de la Section de la coordination de l'aide humanitaire pour la ramener à un niveau équivalent à celui d'un Bureau d'appui au Coordonnateur de l'assistance humanitaire. La plupart des fonctions opérationnelles qui étaient auparavant assumées par le personnel de cette section seraient confiées au personnel de la Section des affaires civiles et de la Section Relèvement, réadaptation et réintégration. Par ailleurs, il est proposé de dissoudre le Groupe des projets à effet rapide et d'assurer l'exécution du programme correspondant en utilisant les effectifs existants qui sont globalement attribués à la Mission. Il en résulterait une diminution nette de 31 postes au tableau des effectifs prévus pour la composante Consolidation de la paix (14 postes d'agents recrutés sur les plans international et national, 14 postes de Volontaires des Nations Unies et 3 postes financés au titre du personnel temporaire au cours de l'exercice 2007/08. Cette variation des effectifs est analysée au niveau de ladite composante.

13. La composante Appui correspond aux tâches exécutées par l'Équipe Déontologie et discipline, le Groupe de prévention et de lutte contre le VIH, la Section de la sécurité et la Division de l'administration. Une analyse des travaux de la Division, tout particulièrement au niveau des Services d'appui intégré, a fait apparaître la nécessité de renforcer la Section des transports pour faciliter la mise en application, le fonctionnement et la maintenance du Système électronique de comptabilisation des carburants en vue de contrôler la consommation effective de carburant, de déceler les anomalies qui doivent donner lieu à une enquête et d'établir un mécanisme de surveillance approprié pour la gestion des risques aux niveaux de la réception, de la distribution et de la consommation des carburants, y compris les risques de vol. En conséquence, pour l'exercice 2007/08, il est proposé d'ajouter au tableau des effectifs de la Division de l'administration, au titre de la composante Appui, 30 postes d'agent recruté sur le plan national et de retrancher en contrepartie 9 postes d'agent recruté sur le plan international et 5 postes de Volontaires des Nations Unies. En outre, du fait de l'intégration des activités de la Section de la sécurité de la MINUL et du Département de la sûreté et de la sécurité sous la direction du Conseiller principal pour les questions de sécurité (ce poste étant financé conjointement par le Département et d'autres fonds, programmes et organismes des Nations Unies présents dans le pays), il est proposé de supprimer un poste. Cette variation des effectifs est analysée au niveau de la composante Appui.

14. Au cours de l'exercice 2007/08, la Mission compte réaliser des gains d'efficacité par la conversion de cinq postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et d'un poste d'agent recruté sur le plan international, financé au titre du personnel temporaire, en s'attachant à faire appel à des capacités nationales, par une réduction du nombre d'heures de vol en utilisant quatre principales bases d'opérations (aérodrome Sprigs Payne, aéroport international Roberts, Gbarnga et Greenville) au lieu de deux (aérodrome Sprigs Payne et aéroport international Roberts), avec les mêmes effectifs, et par l'application du Système électronique de comptabilisation des carburants dans les missions pour contrôler la consommation réelle de carburant.

15. Le projet de budget pour 2007/08 comprend un montant provisoire d'un million de dollars pour la poursuite du programme de projets à effet rapide. Ces projets restent indispensables pour les communautés rurales inaccessibles qui ne bénéficient pas de l'assistance d'organismes, fonds ou programmes des Nations Unies, de donateurs ou d'organisations non gouvernementales, et ont donc des retombées utiles en tant que facteur de stabilité pour des populations qui n'ont pas accès à d'autres formes d'appui extérieur à l'heure actuelle.

16. La poursuite du programme de projets à effet rapide viendra renforcer les activités que la Mission doit entreprendre pour s'acquitter de son mandat, notamment en contribuant à des progrès dans l'action qu'elle mène en vue de rétablir la primauté du droit et d'appuyer le renforcement de l'autorité de l'État. La Mission demeure la principale autorité et le garant de la sécurité dans les régions inaccessibles du pays où la déficience des infrastructures et la limitation du champ de l'autorité de l'État entravent considérablement le processus de reconstruction et de relèvement. Pendant la période considérée, l'accent sera mis sur les projets d'équipement fondamentaux, la fourniture de matériel et les projets créateurs d'emplois à court terme afin d'instaurer le climat de confiance dont la Mission a besoin pour pouvoir s'acquitter de son mandat au cours de la phase de consolidation du processus de paix. Les projets prévus seront axés sur le renforcement de l'état de droit (postes de police, justice de paix, tribunaux judiciaires et établissements pénitentiaires), l'extension et la consolidation

de l'autorité de l'État (postes d'inspection de l'Office des forêts chargés de faire respecter les réglementations visant le trafic de bois et services mis en place dans le cadre du Système de certification du Processus de Kimberley pour faciliter le contrôle de la circulation des diamants) et les services de base (dispensaires, installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement). Ces projets contribueront également à renforcer la confiance dans le processus de paix en aidant le Gouvernement à mettre en œuvre les quatre volets fondamentaux de son programme de reconstruction nationale et de consolidation de la paix, qui constitue un élément essentiel du plan de la Mission pour la consolidation, la réduction et le retrait des effectifs que le Conseil de sécurité a approuvé dans sa résolution 1712 (2006).

17. Dans une perspective à court et moyen terme, le programme de projets à effet rapide aura pour but de faire apparaître des progrès dans le processus de relèvement national, notamment grâce à la fourniture d'une assistance pour le déploiement de la police nationale, le rétablissement des tribunaux et la création de possibilités d'emploi à court terme au sein des communautés vulnérables. Il contribuera à assurer des conditions propices pour que le Gouvernement libérien puisse appliquer sa stratégie provisoire de lutte contre la pauvreté de juillet 2006 à juin 2008 en offrant des avantages tangibles à des populations qui comptent sur des résultats immédiats.

18. La Mission est organisée en quatre secteurs couvrant 15 comtés. Son quartier général, installé à Monrovia, est responsable du secteur 1 (agglomération de Monrovia). Trois postes de commandement de secteur sont établis hors de Monrovia. Le secteur 2 couvre les comtés de Bomi, Grand Cape Mount et Lofa, le long des frontières avec la Sierra Leone et la Guinée ; le secteur 3 couvre les comtés de Grand Bassa, Bong et la zone de Nimba jouxtant la Côte d'Ivoire ; le secteur 4 couvre les comtés de Sinoe, River Cess, Grand Gedeh, Grand Kru et Maryland, le long de la frontière ivoirienne.

Direction exécutive et administration

19. La direction et l'administration générales de la Mission incombent au Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général											
Effectif approuvé 2006/07	1	1	4	1	–	4	–	11	–	–	11
Effectif proposé 2007/08	1	1	4	1	–	4	–	11	–	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectif approuvé 2006/07	1	1	4	1	–	4	–	11	–	–	11
Effectif proposé 2007/08	1	1	4	1	–	4	–	11	–	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 1 : secteur de la sécurité

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Stabilité de la situation en matière de sécurité au Libéria

1.1.1 Aucun cas signalé d'incident grave touchant à la sécurité (2005/06 : 0 ; 2006/07 : 0 ; 2007/08 : 0)

Produits

- 2 562 000 jours-homme de patrouille pédestre et motorisée (4 secteurs x 35 soldats par patrouille x 50 patrouilles x 366 jours) : surveillance des frontières, opérations de ratissage, maintien de l'ordre public, fourniture d'une assistance au Gouvernement libérien, etc.
- 768 600 jours-homme de garde de poste fixe (60 postes fixes x 35 soldats par poste x 366 jours) : postes de contrôle sur les routes, postes d'observation et toutes les fonctions de garde fixe aux points d'entrée et de sortie des principaux ports et aéroports, sur les voies d'accès aux aires d'atterrissage pour hélicoptères et aux abords des principaux bâtiments publics, postes de contrôle économique pour la surveillance du respect des sanctions, points de passage de la frontière, ponts, carrefours et autres voies d'accès stratégiques
- 28 392 jours-homme pour les observateurs militaires des Nations Unies (6 jours x 7 personnes (4 en patrouille, 2 en réserve pour des patrouilles et 1 officier responsable des opérations) x 52 semaines x 13 bases d'opérations) en vue de recueillir des informations et d'assurer la liaison avec des organismes et des organisations non gouvernementales
- 5 514 heures de patrouilles aériennes couvrant toutes les opérations de déploiement et de retrait ainsi que les missions de reconnaissance, les patrouilles de police des frontières, les activités d'appui à la police des Nations Unies, les patrouilles effectuées par les observateurs militaires des Nations Unies et les opérations aériennes (à l'exclusion de celles liées à la logistique, aux évacuations sanitaires, au génie, aux transmissions et au transport de personnalités)
- 470 496 jours-homme pour opérations du génie (1 508 soldats x 6 jours par semaine x 52 semaines), y compris fourniture d'une assistance au Gouvernement libérien pour la remise en état des infrastructures (routes, ponts et bâtiments des autorités locales)
- 91 500 jours-homme pour la protection du Tribunal spécial pour la Sierra Leone (250 soldats x 366 jours)

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.2 Mise en place d'une nouvelle armée libérienne restructurée (Forces armées du Libéria)

1.2.1 Recrutement et formation de 650 nouveaux membres des Forces armées du Libéria

Produits

- Fourniture de conseils au Gouvernement libérien, dans le cadre des réunions mensuelles de l'organe du Comité pour la reconstruction et le développement du Libéria qui s'occupe des questions relatives à la sécurité, au sujet de la poursuite du recrutement, de la formation et du déploiement des membres de l'armée libérienne, en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine, diverses organisations internationales et les États Membres intéressés

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.3 Renforcement de l'ordre public et de la capacité opérationnelle de la Police nationale libérienne

1.3.1 Augmentation du pourcentage de policiers libériens déployés dans toutes les zones et au sein des détachements dans les comtés (2005/06 : 22,5 % ; 2006/07 : 70 % ; 2007/08 : 100 %)

1.3.2 Augmentation du pourcentage de femmes dans les effectifs de la Police nationale libérienne (2005/06 : 6 % ; 2006/07 : 15 % ; 2007/08 : 20 %)

Produits

- Fourniture par les unités de police constituées de la MINUL d'un renfort à la Police nationale libérienne pour les affaires criminelles graves, les interventions en cas de troubles civils, les opérations de ratissage, l'arrestation de suspects dangereux et la protection de bâtiments publics lorsque les circonstances l'exigent
- Fourniture de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles et de contacts quotidiens, à des hauts fonctionnaires de la Police nationale libérienne et du Ministère de la justice pour la mobilisation de fonds, la rénovation et le rééquipement de 7 services de police de quartier et de 15 services de police de comté et l'aménagement de 3 nouveaux services
- Fourniture de conseils à la Police nationale libérienne, en agissant à ses côtés, pour la gestion des ressources humaines, y compris la mise au point d'un système et de procédures assurant un recrutement équitable et transparent et des possibilités d'avancement professionnel
- Fourniture de conseils à la Police nationale libérienne, dans le cadre de réunions, de contacts quotidiens et en agissant à ses côtés, sur l'opportunité de créer un service spécialisé pour le contrôle des normes et pratiques de la police, y compris sur les procédures internes et externes de réparation des préjudices et la mise en place d'un mécanisme de recours civil
- Fourniture de conseils à la Police nationale libérienne, dans le cadre de patrouilles conjointes, de contacts quotidiens et en agissant à ses côtés, pour l'organisation et la supervision de patrouilles effectuées à partir de postes fixes, à pied ou avec des véhicules, ainsi que pour la conduite des enquêtes criminelles
- Fourniture de conseils à la Police nationale libérienne, dans le cadre de réunions, de contacts quotidiens et en agissant à ses côtés, pour le recrutement de femmes policières en vue d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes à tous les échelons de la police et l'égalité des chances
- Fourniture de conseils à la Police nationale libérienne, en agissant à ses côtés et dans le cadre de réunions bimensuelles, sur les questions relatives à l'élaboration des politiques et procédures de maintien de l'ordre, à la déontologie, à un code de conduite et à l'emploi de la force dans le respect des principes fondamentaux des droits de l'homme
- Parrainage de hauts fonctionnaires de la Police nationale libérienne en agissant à leurs côtés dans le cadre des opérations de police confiées aux principales directions, aux niveaux du quartier général, des zones et des comtés sur 66 emplacements
- Fourniture de conseils, dans le cadre de réunions, de contacts quotidiens et en agissant à leurs côtés, aux responsables de la Police nationale libérienne au quartier général, à l'école de police, dans les postes de police et les bases d'opérations au sujet de la planification stratégique, du développement à long terme des services de police et de l'élaboration et de l'application du programme de formation en cours d'emploi à l'École nationale de police
- Fourniture de conseils au Gouvernement libérien, dans le cadre de réunions, d'actions de formation, de contacts quotidiens et en agissant à ses côtés au sujet de la réforme et la restructuration de tous les organes chargés de faire respecter la loi, ainsi que de la formation de leur personnel (notamment le Service de sécurité spécial, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, l'Office de lutte contre la drogue, la police de la ville de Monrovia, le Ministère de la sécurité nationale, le Bureau national des enquêtes, l'Administration nationale des ports, les services de sécurité de la Société libérienne de raffinage de pétrole, de la Société libérienne de télécommunications et de l'aéroport international Roberts, l'Office national de sécurité, la Division des services de lutte contre l'incendie et l'Office des forêts

Facteurs externes

Les États de la région continueront de respecter l'intégrité territoriale du Libéria. Les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police continueront de mettre à la disposition de la Mission les moyens militaires et le personnel de police nécessaires. Les donateurs continueront de fournir les ressources nécessaires à la restructuration de l'armée libérienne et à l'équipement de la Police nationale libérienne.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 : secteur de la sécurité

<i>Catégorie</i>											Total
<i>I. Observateurs militaires</i>											
Effectif approuvé 2006/07											215
Effectif proposé 2007/08											215
Variation nette											–
<i>II. Contingents</i>											
Effectif approuvé 2006/07											14 785
Effectif proposé 2007/08											14 060
Variation nette											(725)
<i>III. Police des Nations Unies</i>											
Effectif approuvé 2006/07											875
Effectif proposé 2007/08											635
Variation nette											(240)
<i>IV. Unités de police constituées</i>											
Effectif approuvé 2006/07											240
Effectif proposé 2007/08											605
Variation nette											365
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>											
<i>V. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Volontaires</i>	<i>plan des Nations Unies</i>	Total	
Bureau du commandant de la Force											
Effectif approuvé 2006/07	1	1	–	–	–	2	–	–	–	4	
Effectif proposé 2007/08	1	1	–	–	–	2	–	–	–	4	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau du chef de la police civile											
Effectif approuvé 2006/07	–	2	5	–	–	1	–	4	–	12	
Effectif proposé 2007/08	–	2	5	–	–	1	–	4	–	12	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2006/07	1	3	5	–	–	3	–	4	–	16	
Effectif proposé 2007/08	1	3	5	–	–	3	–	4	–	16	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total	
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité		Volontaires			
Total général (I à V)											
Effectif approuvé 2006/07	1	3	5	–	–	3	–	12	4	1	16 131
Effectif proposé 2007/08	1	3	5	–	–	3	–	12	4	1	15 531
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(600)

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 2 : consolidation de la paix

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Consolidation de l'autorité de l'État dans tout le pays

2.1.1 Augmentation du nombre total de fonctionnaires ayant regagné leur lieu d'affectation dans les comtés (2005/06 : 1 200 ; 2006/07 : 1 400 ; 2007/08 : 2 400)

2.1.2 Versement par le Gouvernement des traitements et indemnités à tous les agents employés par l'État dans les comtés (2005/06 : 4 000 ; 2006/07 : 17 500 ; 2007/08 : 30 000)

2.1.3 Mise en place par le Gouvernement d'une commission de révision de la constitution

2.1.4 Remplacement de 50 % des experts internationaux recrutés dans le cadre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique par des experts locaux (2005/06 : 0 % ; 2006/07 : 0 % ; 2007/08 : 50 %)

2.1.5 Adoption par le Gouvernement d'une stratégie nationale et d'un plan de mise en œuvre pour le renforcement du pouvoir des femmes

Produits

- Réunions hebdomadaires avec les ministères du Gouvernement libérien pour les conseiller au sujet des dispositions à prendre pour le retour des fonctionnaires dans les comtés, y compris la mise à disposition de moyens de transport et de communication
- Réunions hebdomadaires avec les ministères du Gouvernement libérien pour les conseiller sur le choix d'équipements à rénover ou à construire dans les comtés, y compris l'organisation de campagnes de mobilisation de fonds
- Fourniture de conseils au Gouvernement libérien sur la réforme des institutions avec la présence de 22 membres de la MINUL dans un certain nombre de ministères (défense ; finances ; agriculture ; commerce et industrie ; postes et télécommunications ; emploi ; ressources foncières, mines et énergie ; sécurité nationale ; transports ; intérieur ; planification et affaires économiques ; information ; travaux publics ; éducation ; santé et loisirs ; jeunesse et sports), ainsi qu'au sein d'organismes et d'entreprises publics (Société nationale d'investissement ; Société libérienne de raffinage de pétrole ; Bureau des affaires maritimes ; Régie des transports de Monrovia ; Office des forêts ; Agence des services généraux ; Commission de la réforme

de la gouvernance ; Office de la fonction publique ; Administration nationale des ports ; Bureau du budget ; Société libérienne de télécommunications ; Compagnie libérienne d'électricité ; et Bureau de l'immigration et de la naturalisation)

- Convocation de réunions mensuelles des équipes d'appui des comtés, participation à ces réunions et établissement, en association avec les surintendants des comtés, d'analyses sur la situation des comtés et de rapports mensuels d'activité sur la sécurité, la relance de l'économie, l'infrastructure et les services de base, ainsi que sur l'autorité de l'État et la primauté du droit à l'intention du Comité pour la reconstruction et le développement du Libéria afin de mettre en évidence les besoins auxquels le Gouvernement et les donateurs doivent accorder la priorité en matière de développement
- Fourniture de conseils au Gouvernement libérien, par l'intermédiaire de l'équipe spéciale conjointe du Gouvernement et de la MINUL, au sujet de la création d'un cadre juridique, d'une administration et de mécanismes appropriés pour assurer une utilisation rationnelle des ressources naturelles (bois, caoutchouc, diamants, etc.) en respectant les règles du Processus de Kimberley
- Organisation de 6 ateliers sur les procédures administratives et les techniques de gestion du secteur public à l'intention de 200 cadres subalternes, moyens et supérieurs de 15 ministères, organismes publics et entreprises d'État
- Organisation de 15 forums consultatifs sur la réconciliation nationale, la consolidation de la paix et le règlement des conflits à l'intention des responsables locaux, des organisations non gouvernementales et des représentants des collectivités (30 participants par forum)
- Promotion, par des réunions mensuelles avec les représentants de 30 partis politiques enregistrés et de 250 groupes de la société civile, d'un dialogue sur le renforcement et la rationalisation du système des partis politiques du Libéria (regroupement des forces politiques pour réduire le nombre des partis)
- Promotion, par des réunions mensuelles avec des membres du Gouvernement et du Parlement, de la Commission de la réforme de la gouvernance et de la société civile, d'un dialogue sur la révision de la constitution en vue de la création d'une commission ad hoc
- Fourniture de conseils au Gouvernement libérien, dans le cadre de réunions (une toutes les trois semaines) du Comité directeur de la gouvernance économique (Gouvernement libérien, MINUL, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), CEDEAO, Commission européenne, Fonds monétaire international, États-Unis d'Amérique, Ghana, Nigéria et société civile), au sujet des modalités d'application du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, y compris le remplacement des experts externes et la prise en charge de la gestion des finances par le Gouvernement
- Fourniture de conseils à l'Agence de protection de l'environnement et à l'Office des forêts dans le cadre de réunions bimensuelles et participation aux réunions bimensuelles du Comité de surveillance de la réforme du secteur forestier pour examiner les questions relatives à la préservation et à la protection de l'environnement et des ressources naturelles ainsi qu'à la surveillance et à l'inspection des activités illégales dans les zones protégées et formuler des avis sur ces sujets
- Fourniture de conseils à 12 commissions convoquées en association avec le Ministère de l'égalité des sexes et du développement en participant au sein de ces organes, à la demande du Ministère, à l'examen des questions relatives à l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le 15 septembre 1995 (le Libéria est un des signataires de la Déclaration)
- Facilitation, en collaboration avec le Ministère de l'égalité des sexes et du développement et le Secrétariat des ONG de femmes, de 3 forums nationaux comptant une centaine de participants, de 4 consultations avec le Ministère de l'égalité des sexes et du développement et des partenaires nationaux et de 2 ateliers avec 50 ONG afin de contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan de mise en œuvre pour le renforcement du pouvoir des femmes

- Planification et mise en œuvre, en partenariat avec des organismes gouvernementaux et des organes d'information locaux, d'une campagne nationale d'éducation et de sensibilisation sur le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, impliquant la participation de 15 groupes d'exécutants traditionnels, la distribution de 200 000 dépliants, la publication de 5 annonces hebdomadaires dans les journaux, la diffusion d'une émission hebdomadaire de 30 minutes sur Radio MINUL et la production de messages d'intérêt public sur le Programme devant être diffusés par des radios locales dans tout le pays
- Planification et mise en œuvre d'une campagne nationale d'information sur le processus de révision de la constitution en partenariat avec le Gouvernement libérien et des organisations locales, impliquant notamment la diffusion de 2 émissions radiophoniques hebdomadaires et la distribution de 200 000 dépliants et de 100 000 affiches
- 11 projets à effet rapide pour assurer des conditions propices à l'extension de l'autorité de l'État dans les milieux ruraux et vulnérables

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Amélioration de la situation humanitaire du Libéria

2.2.1 Augmentation du nombre total de réfugiés libériens rapatriés (2005/06 : 70 500 ; 2006/07 : 144 000 ; 2007/08 : 180 500)

2.2.2 Augmentation du nombre total de membres du personnel de la Commission nationale des secours aux sinistrés et de la Commission libérienne pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés formés et déployés pour assurer et gérer les interventions en cas de situation d'urgence humanitaire (2005/06 : 5 ; 2006/07 : 10 ; 2007/08 : 15)

Produits

- Fourniture au Gouvernement libérien dans le cadre des réunions mensuelles du Comité permanent interorganisations pour le Libéria, composé de représentants des Ministères de l'agriculture, de la planification et de l'éducation, du PNUD, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de la MINUL et des ONG partenaires, de conseils sur la coordination des questions relatives à la santé, à l'eau et à l'assainissement, à la sécurité alimentaire, à la protection, aux opérations initiales de relèvement, à l'hébergement d'urgence et à l'éducation
- Visites de suivi et d'évaluation mensuelles auprès de 10 communautés vivant dans des zones difficilement accessibles ou inaccessibles et de communautés qui sont peu ou pas couvertes par les programmes d'assistance humanitaire
- Organisation de réunions bimensuelles présidées par le Coordonnateur du Comité d'action humanitaire et regroupant des chefs de secrétariat d'organismes des Nations Unies et d'ONG internationales, des donateurs et des représentants d'ONG locales, afin de déterminer les nouveaux besoins des populations vulnérables et d'y répondre
- Convocation et présidence de réunions trimestrielles avec le HCR, l'UNICEF, le PAM, le PNUD et les ONG présentes dans la région sur des mesures de prévoyance/activités transfrontalières pour la mise en place d'une capacité d'alerte rapide et d'intervention en cas d'urgence

- Établissement et mise à jour semestrielle de plans humanitaires d'urgence à l'échelon national et au niveau des comtés, en collaboration avec les autorités locales, les organismes des Nations Unies et les ONG
- Rédaction et mise en ligne sur le site Internet Relief Web de rapports hebdomadaires sur la situation humanitaire dans l'ensemble du pays
- 17 projets à effet rapide pour inscrire le retour des déplacés et des réfugiés dans la durée

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.3 Réalisation de progrès en ce qui concerne la réadaptation des populations touchées par la guerre et leur réintégration dans les communautés d'accueil

2.3.1 Augmentation du nombre d'ex-combattants participant aux programmes de réadaptation et de réintégration (2005/06 : 57 080 ; 2006/07 : 61 000 ; 2007/08 : 101 874)

2.3.2 Augmentation du nombre de personnes participant aux projets de création d'emplois à forte intensité de main-d'œuvre au sein des communautés touchées par la guerre (2005/06 : 3 000 ; 2006/07 : 11 000 ; 2007/08 : 21 000)

Produits

- Contrôle des programmes de formation et d'enseignement classique destinés aux ex-combattants par des visites mensuelles sur le site des projets, en étroite collaboration avec le PNUD et la Commission nationale de désarmement, démobilisation, réadaptation et réintégration
- Fourniture de conseils à la Commission nationale de désarmement, démobilisation, réadaptation et réintégration dans le cadre des réunions mensuelles du Groupe mixte de mise en œuvre en ce qui concerne la réintégration et la réadaptation des ex-combattants et des autres populations touchées par la guerre
- Fourniture de conseils au Gouvernement, dans le cadre de réunions bihebdomadaires avec le Ministère des travaux publics et de réunions mensuelles avec le Comité directeur du Programme libérien de création d'emplois d'urgence et le Ministère du travail, au sujet de la création d'emplois d'urgence et de la mise en œuvre d'une stratégie nationale visant à créer des possibilités d'emploi à long terme pour les populations touchées par la guerre
- Surveillance, au moyen d'évaluations trimestrielles, de visites sur le terrain, de réunions et d'échanges d'informations avec les autorités locales, des groupes d'ex-combattants qui représentent toujours une menace pour la consolidation du processus de paix et communication d'informations aux autorités nationales
- Échanges mensuels d'informations et réunion de coordination avec la Commission nationale de désarmement, démobilisation, réadaptation et réintégration, le PNUD et d'autres missions de maintien de la paix présentes dans la région sur les aspects internationaux de la question de la réintégration des ex-combattants

Facteurs externes

Les donateurs continuent de fournir des ressources pour appuyer les initiatives visant à consolider l'autorité de l'État et les projets d'aide humanitaire, de relèvement, de réadaptation et de réintégration.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 : consolidation de la paix

	Personnel recruté sur le plan international						Total partiel	Personnel Volontaires des Nations Unies recruté sur le plan national ^a		Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux		Service de sécurité			
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance) et Coordonnateur de l'assistance humanitaire											
Effectif approuvé 2006/07	1	–	3	2	–	3	–	9	4	3	16
Effectif proposé 2007/08	1	–	3	3	–	3	–	10	4	3	17
Variation nette	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Postes temporaires approuvés 2006/07 ^b	–	–	–	2	–	–	–	2	–	–	2
Postes temporaires proposés 2007/08 ^b	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Variation nette	–	–	–	(2)	–	–	–	(2)	1	–	(1)
Total partiel, Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance) et Coordonnateur de l'assistance humanitaire											
Effectif approuvé 2006/07	1	–	3	4	–	3	–	–	4	3	18
Effectif proposé 2007/08	1	–	3	3	–	3	–	–	5	3	18
Variation nette	–	–	–	(1)	–	–	–	–	1	–	–
Groupe de la planification et des politiques											
Effectif approuvé 2006/07	–	1	6	2	1	2	–	12	1	4	17
Effectif proposé 2007/08	–	1	10	2	1	2	–	16	1	4	21
Variation nette	–	–	4	–	–	–	–	4	–	–	4
Bureau des communications et de l'information											
Effectif approuvé 2006/07	–	1	3	10	3	1	–	18	38	8	64
Effectif proposé 2007/08	–	1	3	9	3	1	–	17	38	8	63
Variation nette	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)
Section relèvement, réadaptation et réintégration											
Effectif approuvé 2006/07	–	1	10	3	–	4	–	18	8	8	34
Effectif proposé 2007/08	–	1	8	2	–	2	–	13	9	4	26
Variation nette	–	–	(2)	(1)	–	(2)	–	(5)	1	(4)	(8)
Postes temporaires approuvés 2006/07 ^b	–	–	–	2	–	–	–	2	–	–	2
Effectifs temporaires proposés 2007/08 ^b	–	–	–	–	–	–	–	–	4	–	4
Variation nette	–	–	–	(2)	–	–	–	(2)	4	–	2
Total partiel, Section relèvement, réadaptation et réintégration											
Effectif approuvé 2006/07	–	1	10	5	–	4	–	20	8	8	36
Effectif proposé 2007/08	–	1	8	2	–	2	–	13	13	4	30
Variation nette	–	–	(2)	(3)	–	(2)	–	(7)	5	(4)	(6)

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel Volontaires des Nations Unies recruté sur le plan national ^a			Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel			
Bureau d'appui au Coordonnateur de l'assistance humanitaire											
Effectif approuvé 2006/07	-	-	4	5	-	1	-	10	7	6	23
Effectif proposé 2007/08	-	-	3	2	-	1	-	6	7	2	15
Variation nette	-	-	(1)	(3)	-	-	-	(4)	-	(4)	(8)
Postes temporaires approuvés 2006/07 ^b	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	5
Postes temporaires proposés 2007/08 ^b	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	(4)	-	(4)
Total partiel, Bureau d'appui au Coordonnateur de l'assistance humanitaire											
Effectif approuvé 2006/07	-	-	4	5	-	1	-	10	12	6	28
Effectif proposé 2007/08	-	-	3	2	-	1	-	6	8	2	16
Variation nette	-	-	(1)	(3)	-	-	-	(4)	(4)	(4)	(12)
Section des affaires civiles											
Effectif approuvé 2006/07	-	1	26	17	4	3	-	51	23	31	105
Effectif proposé 2007/08	-	1	21	16	4	2	-	44	23	25	92
Variation nette	-	-	(5)	(1)	-	(1)	-	(7)	-	(6)	(13)
Groupe des projets à effet rapide											
Effectif approuvé 2006/07	-	-	1	-	-	1	-	2	1	-	3
Effectif proposé 2007/08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	(1)	-	-	(1)	-	(2)	(1)	-	(3)
Total, Personnel civil											
Effectif approuvé 2006/07	1	4	53	39	8	15	-	120	82	60	262
Effectif proposé 2007/08	1	4	48	34	8	11	-	106	82	46	234
Variation nette	-	-	(5)	(5)	-	(4)	-	(14)	-	(14)	(28)
Postes temporaires approuvés 2006/07 ^b	-	-	-	4	-	-	-	4	5	-	9
Postes temporaires proposés 2007/08 ^b	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	6
Variation nette	-	-	-	(4)	-	-	-	(4)	1	-	(3)
Total											
Effectif approuvé 2006/07	1	4	53	43	8	15	-	124	87	60	271
Effectif proposé 2007/08	1	4	48	34	8	11	-	106	88	46	240
Variation nette	-	-	(5)	(9)	-	(4)	-	(18)	1	(14)	(31)

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés au titre du personnel temporaire.

Justification

- **Personnel recruté sur le plan international** : 14 postes [1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 2 P-2 et 4 agents des services généraux (Autres classes)] et 4 emplois d'agent temporaire en moins
- **Personnel recruté sur le plan national** : 1 poste supplémentaire d'agent temporaire (administrateur)
- **Volontaires des Nations Unies** : 14 postes en moins

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance) et Coordonnateur de l'assistance humanitaire

Personnel recruté sur le plan international : 2 postes d'agent temporaire (2 P-3) en moins et 1 poste redéployé en contrepartie (1 P-3)

Personnel recruté sur le plan national : 1 poste supplémentaire d'agent temporaire (administrateur)

20. Afin de mieux épauler l'action que mène le Gouvernement pour renforcer les capacités des institutions nationales, consolider l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays et achever le processus de rapatriement et de réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées, de même que pour l'aider à mener à bien le programme de réadaptation et de réintégration des ex-combattants et des autres populations touchées par la guerre, il est proposé d'apporter une modification au tableau des effectifs du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance) et Coordonnateur de l'assistance humanitaire. Il s'agit de supprimer un poste d'administrateur de programme (P-3) et de transformer un autre poste de même nature en poste d'administrateur recruté sur le plan national. Parallèlement, il est proposé de transférer un poste d'administrateur P-3 du Bureau d'appui au Coordonnateur de l'assistance humanitaire (ancienne Section de coordination de l'aide humanitaire) pour aider le Représentant spécial adjoint à établir un poste de spécialiste de l'évaluation et de la coordination stratégique.

21. Le spécialiste de l'évaluation et de la coordination stratégique (P-3) serait chargé d'analyser et d'évaluer les programmes de relèvement et de gouvernance, les activités connexes et les projets menés en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de recommander des solutions pour toutes les questions qui pourraient se poser, d'effectuer des travaux de recherche sur la consolidation de la paix, la gouvernance, le relèvement, la réadaptation, la réconciliation et le développement, de recenser les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience et de formuler des recommandations en vue de leur prise en compte par la Mission et les organismes des Nations Unies et dans les plans d'assistance nationaux. En outre, il se tiendrait au courant des nouveautés et des changements d'orientation, surveillerait les informations provenant de sources publiques ou figurant dans divers rapports de mission, analyserait et signalerait les questions de fond qui doivent être portées à l'attention du Représentant spécial adjoint, ferait office d'agent de liaison pour le compte du Groupe de travail sur les systèmes d'information afin de coordonner la mise au point d'une base de données dans laquelle toutes les données relatives aux opérations de relèvement, à l'action humanitaire et à la gouvernance seraient regroupées au niveau national, et s'efforcerait de dégager un consensus avec les partenaires extérieurs sur l'utilisation de cette base de données en tant qu'instrument de suivi et d'évaluation.

22. L'administrateur recruté sur le plan national serait chargé de coordonner la mise en œuvre, au sein de la Mission, des directives relatives à la politique environnementale établies par le Département des opérations de maintien de la paix, d'assurer la liaison avec le Gouvernement libérien au sujet de l'organisation des travaux du Groupe d'étude sur l'environnement et du suivi des études environnementales et des répercussions sur l'environnement. Il collaborerait également à la réalisation d'une enquête environnementale initiale au niveau des comtés, organiserait des activités de sensibilisation à l'environnement à l'intention du personnel de la Mission et aiderait l'Office des forêts et l'Agence de protection de l'environnement à renforcer les capacités pour les études d'impact sur l'environnement.

Groupe de la planification et des politiques

Personnel recruté sur le plan international : 4 postes supplémentaires (4 P-4)

23. Pour renforcer la coordination des activités liées à la planification et aux politiques au sein de la Mission et surtout sur le terrain, il est proposé de créer quatre postes de spécialiste des questions politiques (P-4) en redéployant des fonctions qui sont actuellement assignées à la Section des affaires civiles.

24. Les spécialistes des questions politiques seraient chargés de suivre les faits nouveaux d'ordre social, politique et économique qui interviennent au niveau des comtés et d'assurer leur prise en compte dans l'analyse, la programmation et l'exécution des activités de la Mission, y compris l'impact des initiatives prises par le gouvernement démocratiquement élu pour assurer une décentralisation et renforcer la participation des communautés au processus de consolidation du nouvel ordre démocratique en cours. Ils faciliteraient la réconciliation politique en appuyant les actions visant à corriger les déficiences structurelles et à faire évoluer les mentalités au niveau national. Ils faciliteraient également les consultations menées au niveau des comtés pour assurer la prise en compte des points de vue des populations dans les débats nationaux portant sur des sujets divers, tels que la révision de la Constitution, les réformes juridiques ou la décentralisation, et superviseraient la rationalisation des structures administratives dans les comtés et le renforcement de la participation des femmes aux processus nationaux, ainsi qu'aux travaux de la Commission vérité et réconciliation. Enfin, ils suivraient l'évolution de la situation politique le long des frontières, laquelle a une incidence sur la stabilité sous-régionale et constitue un signal d'alerte rapide pour le renforcement de la collaboration entre les missions.

Bureau des communications et de l'information

Personnel recruté sur le plan international : 1 poste en moins (1 P-2)

25. Étant donné les améliorations constatées sur la scène des médias locaux quant à l'exactitude et à l'objectivité des informations diffusées et à la qualité du travail effectué par les journalistes, qui est dans l'ensemble excellente, et la solide formation en cours d'emploi dispensée aux agents recrutés sur le plan national pour assumer des fonctions qui étaient confiées à du personnel recruté sur le plan international, il est proposé de supprimer un poste d'attaché de presse (P-2).

Section relèvement, réadaptation et réintégration

Personnel recruté sur le plan international : 5 postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-2, 2 agents des services généraux (Autres classes)] et 2 emplois d'agent temporaire (2 P-3) en moins

Personnel recruté sur le plan national : 1 poste d'agent des services généraux et 4 emplois d'agent temporaire (administrateurs) en plus

Volontaires des Nations Unies : 4 postes en moins

26. À la suite d'une analyse de la structure de la Section et de ses activités et compte tenu du fait que la Mission se trouve dans une phase de consolidation, on juge que le Groupe de la surveillance et de l'évaluation pourrait assurer la prise en charge de tous les programmes de relèvement et de gouvernance dans le cadre de ses attributions et avec les effectifs dont le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général dispose actuellement. En outre, les fonctions du Bureau d'aide aux populations touchées par la guerre ont été réajustées et recentrées de manière à mettre l'accent sur le relèvement et l'emploi, qui sont les deux principaux domaines d'intervention de la Section et des axes fondamentaux autour desquels l'assistance doit s'articuler pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées ainsi que pour les activités de plaidoyer et la coordination des apports de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de la Banque mondiale, du PNUD et d'autres organismes. Ce sont également des objectifs prioritaires pour le nouveau Gouvernement. Par ailleurs, l'analyse a fait apparaître la nécessité de renforcer les groupes mobiles de la Section pour les interventions liées aux secours, à la réadaptation et au relèvement des populations touchées par la guerre établies dans le sud-est du pays, et de consolider le secteur Relèvement et emploi au quartier général de la Mission.

27. Au vu des résultats de l'analyse, il est proposé de réduire les effectifs du Groupe de la surveillance et de l'évaluation et du Bureau d'aide aux populations touchées par la guerre en retirant 4 postes d'agent recruté sur le plan international [1 P-5, 1 P-4, 1 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)], 2 postes d'agent temporaire recruté sur le plan international (P-3) et 3 postes de Volontaire des Nations Unies. Par ailleurs, il est prévu de transformer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) recruté sur le plan international en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, de transférer un poste de Volontaire des Nations Unies au Groupe de prévention et de lutte contre le VIH et d'ajouter quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national qui seraient financés au titre du personnel temporaire et pourvus en redéployant quatre postes du Bureau d'appui au Coordonnateur de l'assistance humanitaire. Ces changements se traduiraient par une diminution nette de 6 postes pour la Section.

28. Trois des quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national seraient destinés à renforcer les groupes mobiles/bureaux extérieurs. Les titulaires seraient chargés d'assurer l'achèvement du programme de réintégration et de réadaptation des ex-combattants de façon progressive et sans heurt et d'organiser un suivi, d'appuyer la création d'emplois d'urgence par le biais d'activités à forte intensité de main-d'œuvre dans le cadre du programme national mis en place à cette fin par le Gouvernement libérien, de suivre le retour et la réinsertion des réfugiés, la fourniture des services de base et d'autres questions d'ordre humanitaire.

29. Le quatrième poste d'administrateur recruté sur le plan national serait affecté au secteur du relèvement et de l'emploi au quartier général de la Mission. Le titulaire serait chargé de tenir une base de données sur les projets et les emplois créés, de concevoir de nouvelles initiatives pour la création d'emplois, notamment dans le secteur agricole, en agissant en étroite collaboration avec le Gouvernement et d'autres partenaires, de superviser l'achèvement des projets en cours, y compris ceux qui sont exécutés conjointement par la MINUL, le PNUD et la Banque mondiale au cours de l'exercice 2006/07, et de fournir un appui administratif aux groupes mobiles pour la gestion des emplois.

*Bureau d'appui au Coordonnateur de l'assistance humanitaire
(ancienne Section de la coordination de l'aide humanitaire)*

Personnel recruté sur le plan international : 4 postes en moins (1 P-4 et 3 P-3)

Personnel recruté sur le plan national : 4 postes d'administrateur financés au titre du personnel temporaire en moins

Volontaires des Nations Unies : 4 postes en moins

30. Compte tenu des importants progrès enregistrés pour ce qui est du rapatriement librement consenti des réfugiés libériens dans la région et du retour de la majorité des personnes déplacées dans leurs foyers, les fonctions de la Section de la coordination de l'aide humanitaire ont été réexaminées. À l'issue de cet examen, on a décidé de maintenir les postes qui correspondent à des fonctions essentielles pour aider le Coordonnateur de l'assistance humanitaire dans l'accomplissement de ses tâches au sein du bureau d'appui nouvellement créé.

31. En conséquence, il est proposé de réduire les effectifs de la Section en retirant 4 postes de coordonnateur régional de l'aide humanitaire (administrateur recruté sur le plan international) (1 P-4 et 3 P-3), 4 postes d'agent temporaire (administrateur recruté sur le plan national) et 4 postes de Volontaire des Nations Unies, comme suit : suppression de 3 postes d'administrateur recruté sur le plan international (1 P-4 et 2 P-3) et de 4 postes de Volontaire des Nations Unies; transfert d'un poste d'administrateur recruté sur le plan international (P-3) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance) et Coordonnateur de l'assistance humanitaire; et transfert de 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national à la Section relèvement, réadaptation et réintégration. Ces changements entraîneraient une diminution nette de 12 postes pour les effectifs attribués à la Section.

Section des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international : 7 postes [5 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] en moins

Volontaires des Nations Unies : 6 postes en moins

32. Compte tenu du renforcement et du regroupement de l'ensemble des activités de coordination liées à la planification et aux politiques au sein du Groupe de la planification et des politiques de la Mission, du rôle accru que le PNUD joue dans la réforme du Gouvernement et des institutions et du fait que des hauts fonctionnaires continuent d'être déployés dans l'ensemble du Libéria, il est proposé de remanier les effectifs de la Section des affaires civiles en supprimant 3 postes d'agent recruté

sur le plan international [1 poste d'administrateur P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] et 6 postes de Volontaire des Nations Unies et en transférant 4 postes d'administrateur recruté sur le plan international (P-4) au Groupe de la planification et des politiques. Ces changements impliquent une diminution de 13 postes pour les effectifs attribués à la Section des affaires civiles.

Groupe des projets à effet rapide

Personnel recruté sur le plan international : 2 postes en moins [1 P-4 et 1 agent des services généraux (Autres classes)]

Personnel recruté sur le plan national : 1 poste en moins (administrateur)

33. Comme suite à la recommandation faite par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/60/852), suivant laquelle les frais généraux afférents à l'administration des projets à effet rapide devraient être limités au strict minimum, il est proposé de supprimer le Groupe des projets à effet rapide. Compte tenu de la demande de maintien des crédits pour l'exercice 2007/08 et de la phase de consolidation de la Mission, il est proposé de s'appuyer sur les ressources en personnel dont les services organiques et les services d'appui disposent pour poursuivre les activités du Groupe des projets à effet rapide et continuer à les administrer. En conséquence, il est proposé de supprimer 3 postes (1 poste d'administrateur P-4, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national).

Composante 3 : état de droit

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Progrès vers la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et vers la réconciliation nationale au Libéria	<p>3.1.1 Publication par la Commission vérité et réconciliation d'un rapport final et présentation de ce rapport au Gouvernement</p> <p>3.1.2 Fonctionnement efficace de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et participation de cette dernière à la session annuelle du Conseil des droits de l'homme à Genève pour rendre compte de la situation des droits de l'homme au Libéria et application par le Gouvernement des recommandations ultérieures du Conseil</p> <p>3.1.3 Adoption par le Gouvernement du Plan d'action national relatif aux droits de l'homme et début de sa mise en œuvre</p> <p>3.1.4 Rétablissement des rapports que le Gouvernement est tenu de présenter au Comité des droits de l'homme, au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, au Comité contre la torture et au Comité des droits de l'enfant</p>

Produits

- Fourniture de conseils à la Commission vérité et réconciliation pour l'établissement de son rapport final dans le cadre de réunions hebdomadaires et d'une analyse des projets de rapport
- Fourniture de conseils à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, dans le cadre de réunions mensuelles, au sujet de la promotion et de la protection des droits de l'homme et pour les enquêtes sur les violations de ces droits et l'examen des plaintes connexes
- Élaboration, organisation et mise en œuvre d'un programme de formation (6 stages de formation) à l'intention de 30 membres du Service de protection des femmes et des enfants de la Police nationale libérienne sur le rôle et les responsabilités des autorités de police en matière de sensibilisation aux besoins particuliers des femmes et des enfants
- Prestation de conseils, par l'intermédiaire des bureaux de comté, à 24 clubs de défense des droits de l'homme situés dans 15 comtés pour organiser des activités de sensibilisation communautaire et établir des documents d'information sur les clubs en vue d'une publicité sur Radio MINUL et dans la presse écrite et fourniture d'une assistance aux clubs pour la coordination des travaux d'organisation liés à la célébration de journées consacrées aux droits de l'homme
- Élaboration, organisation et mise en œuvre d'un programme de formation (4 stages de formation) sur les droits de l'homme à l'intention de 140 membres de l'appareil judiciaire, de l'administration pénitentiaire et de la police du Libéria
- Élaboration, organisation et mise en œuvre d'un programme de formation d'instructeurs spécialisés dans le domaine des droits de l'homme à l'intention de 50 membres de la société civile en vue de créer un noyau d'instructeurs issus de la société civile
- Élaboration, organisation et mise en œuvre d'un programme de formation d'instructeurs spécialisés dans le domaine des droits de l'homme à l'intention de 50 agents des services de police en vue de créer un noyau d'instructeurs au sein de la Police nationale libérienne
- Élaboration, organisation et mise en œuvre d'un programme de formation (atelier consultatif de trois jours) à l'intention de 50 participants (membres de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et de son secrétariat, représentants des ministères d'exécution et de la société civile) afin de favoriser l'acquisition de compétences permettant d'assurer l'exécution des obligations imposées par les organes de suivi des traités en matière d'établissement de rapports
- Rapports publics trimestriels sur la situation des droits de l'homme au Libéria et 3 rapports publics sur des questions relatives aux droits de l'homme
- Fourniture de conseils au Service des droits de l'homme du Ministère de la justice et à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, dans le cadre de réunions mensuelles, au sujet de la mise en œuvre du Plan d'action national relatif aux droits de l'homme
- Organisation de 3 réunions de planification et de consultation avec le Ministère de l'égalité des sexes et du développement et d'autres ministères d'exécution, de 2 ateliers de formation et de 3 forums dans les comtés pour recueillir des informations conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, l'accent étant mis en particulier sur l'application par le Gouvernement libérien des dispositions de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Planification et mise en œuvre d'une campagne nationale d'information en collaboration avec la Commission vérité et réconciliation et les médias nationaux en vue de faire connaître les travaux de la Commission (recrutement de 15 groupes d'exécutants traditionnels, 3 heures d'émission sur des stations de radios locales, 50 000 affiches et 100 000 dépliants et diffusion bimensuelle en direct d'auditions sur les ondes de Radio MINUL

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Renforcement des appareils juridique, judiciaire et pénitentiaire du Libéria

3.2.1 Création par le Parlement de la Commission de réforme des lois

3.2.2 Adoption par le Parlement de lois anticorruption

3.2.3 Modification par le Parlement du règlement relatif aux territoires de l'arrière-pays, qui régit le fonctionnement des tribunaux tribaux et coutumiers, pour le mettre en conformité avec les normes juridiques internationales et celles qui se rapportent aux droits de l'homme

3.2.4 Mise en place, par le Gouvernement et d'autres administrations, organisations ou institutions nationales, de programmes d'arbitrage dans tous les comtés (2005/06 : 0, 2006/07 : 0, 2007/08 : 15)

3.2.5 Approbation par le Ministère de la justice d'un plan de réforme du système pénal

Produits

- Formation de 50 juges libériens (juges des tribunaux itinérants et des tribunaux spéciaux), de 145 magistrats professionnels, de 200 assesseurs, de 400 juges de paix, de 100 procureurs, de 18 avocats commis d'office, de 200 greffiers (greffiers des tribunaux itinérants, des tribunaux spécialisés et des tribunaux d'instance) et de 250 huissiers de justice pour renforcer les capacités en matière d'administration de la justice
- Organisation de 6 stages de formation nationaux en collaboration avec des partenaires nationaux, tels que les autorités judiciaires, le Ministère de la justice et l'ordre des avocats libériens, à l'intention de 50 magistrats qualifiés, fonctionnaires du Ministère de la justice et membres de l'ordre des avocats libériens, en vue de créer un corps de formateurs juridiques nationaux
- Fourniture de conseils dans le cadre de réunions mensuelles (ou plus fréquentes) et présentation de rapports et de recommandations écrites aux institutions judiciaires du Libéria (y compris la Cour suprême), aux tribunaux itinérants, aux tribunaux spéciaux (y compris les tribunaux pour mineurs), aux tribunaux d'instance, aux justices de paix et au Ministère de la justice (Ministre de la justice, Procureur général adjoint et parquet) au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre de réformes judiciaires, de la conduite des procès, des règles de fond et de procédure, du respect de la légalité et des normes internationales relatives à un procès équitable
- Fourniture de conseils sur le processus de création d'une commission de réforme des lois dans le cadre de réunions mensuelles (ou plus fréquentes) et par le biais de recommandations écrites adressées au Gouvernement libérien
- Organisation de 10 forums/ateliers consultatifs à l'intention de 300 participants (membres de l'ordre national des avocats libériens et du Ministère de la justice et hauts représentants du corps législatif et de la magistrature) pour étudier certains textes de loi portant notamment sur des questions relatives à l'administration de la justice ou à la sécurité et à la stabilité du Libéria
- Fourniture de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles (ou plus fréquentes) et par le biais de recommandations écrites adressées au Gouvernement libérien, au sujet du renforcement du système de défense publique, y compris des programmes d'assistance judiciaire
- Fourniture de conseils sur la promulgation de lois anticorruption dans le cadre de réunions mensuelles (ou plus fréquentes) et par le biais de recommandations écrites adressées au Gouvernement libérien

- Établissement de rapports d'évaluation et d'analyse hebdomadaires sur les activités de tous les tribunaux du Libéria pour diffusion auprès des partenaires nationaux, notamment le Ministère de la justice et les autres autorités judiciaires, ainsi qu'auprès des donateurs
 - Formation de 30 membres d'organisations nationales à but non lucratif et d'associations de défense des droits de l'homme, ainsi que de certains représentants de la magistrature et du Ministère de la justice, pour suivre le fonctionnement du système judiciaire et contrôler le respect des normes internationales
 - Fourniture de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles (ou plus fréquentes) et par le biais de recommandations écrites adressées au Gouvernement libérien, au sujet de la révision et du remaniement du règlement relatif aux territoires de l'arrière-pays, qui régit le fonctionnement des tribunaux tribaux et coutumiers
 - Organisation de 5 forums et ateliers consultatifs pour donner une formation à 200 chefs coutumiers et membres de conseils des sages siégeant dans les tribunaux coutumiers sur les pratiques et procédures judiciaires à appliquer
 - Fourniture de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles (ou plus fréquentes) et par le biais de recommandations écrites adressées à la faculté de droit Louis Arthur Grimes de l'Université du Libéria, sur la mise au point de programmes d'enseignement conformes aux normes internationales et l'organisation de stages pratiques à l'intention des étudiants
 - Organisation de réunions, au moins une fois par mois, avec des fonctionnaires gouvernementaux et des membres d'autres administrations et institutions nationales en collaboration avec le Gouvernement libérien et d'autres organismes nationaux, pour faciliter l'introduction de programmes d'arbitrage dans l'ensemble du pays
 - Fourniture de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles (ou plus fréquentes) et par le biais de recommandations écrites adressées à l'ordre national des avocats libériens et à l'Association des femmes juristes libériennes, au sujet du renforcement, de la gestion et de l'administration de ces associations
 - Organisation de 80 visites dans 9 prisons pour suivre les projets de rénovation; séparation des détenus sur la base d'une classification en fonction du sexe et de l'âge (adulte/mineur); suivi du comportement professionnel; inspection des manuels, des registres et des approvisionnements alimentaires; et contrôle de la légalité des incarcérations
 - Présence de 12 tuteurs-conseillers dans 9 établissements pénitentiaires pour aider les autorités à améliorer les modalités de fonctionnement des établissements, à encadrer les gestionnaires et à dispenser une formation en cours d'emploi d'une durée de 8 mois à 25 stagiaires qui ont suivi un cours intensif d'initiation au système pénitentiaire pendant trois mois
 - Réunions hebdomadaires avec le Gouvernement, des ONG, des donateurs et des spécialistes internationaux et nationaux des droits de l'homme au sujet de la réforme du système pénitentiaire
 - Organisation et exécution d'un programme de cours d'initiation au système pénitentiaire à l'intention de 90 nouvelles recrues du Bureau de l'administration pénitentiaire, portant notamment sur la sécurité incendie, le secourisme, le VIH/sida et la formation à la prise en compte des sexospécificités
 - Organisation d'un programme de formation d'instructeurs à l'intention de 12 agents pénitentiaires nationaux, portant sur les techniques de formation et des sujets liés à l'administration des prisons
 - Organisation et déroulement d'un cours de formation à la gestion pénitentiaire à l'intention de 12 cadres de l'administration pénitentiaire
 - 23 projets à effet rapide pour renforcer l'état de droit
-

Facteurs externes

Les donateurs continuent de fournir des ressources pour appuyer les initiatives visant à renforcer le secteur de l'état de droit.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 : état de droit

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (opérations et état de droit)											
Effectif approuvé 2006/07	1	–	1	1	–	2	–	5	–	1	6
Effectif proposé 2007/08	1	–	1	1	–	2	–	5	–	1	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Service consultatif de l'administration pénitentiaire											
Effectif approuvé 2006/07	–	–	4	–	2	1	–	7	–	4	11
Effectif proposé 2007/08	–	–	4	–	2	–	–	6	1	4	11
Variation nette	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	1	–	–
Division de l'appui au système juridique et judiciaire											
Effectif approuvé 2006/07	–	1	7	6	–	2	–	16	22	6	44
Effectif proposé 2007/08	–	1	7	5	–	2	–	15	23	6	44
Variation nette	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	1	–	–
Section des droits de l'homme et de la protection											
Effectif approuvé 2006/07	–	1	8	15	–	3	–	27	14	6	47
Effectif proposé 2007/08	–	1	8	15	–	3	–	27	14	6	47
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires juridiques											
Effectif approuvé 2006/07	–	–	2	–	–	1	–	3	1	–	4
Effectif proposé 2007/08	–	–	2	1	–	1	–	4	1	–	5
Variation nette	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Groupe des questions de parité des sexes											
Effectif approuvé 2006/07	–	–	1	1	–	–	–	2	5	2	9
Effectif proposé 2007/08	–	–	1	1	–	–	–	2	5	2	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectif approuvé 2006/07	1	2	23	23	2	9	–	60	42	19	121
Effectif proposé 2007/08	1	2	23	23	2	8	–	59	44	19	122
Variation nette	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	2	–	1

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Justification

- **Personnel recruté sur le plan international** : 1 poste en moins [1 agent des services généraux (Autres classes)]
- **Personnel recruté sur le plan national** : 2 postes supplémentaires (1 administrateur et 1 agent des services généraux)

Service consultatif de l'administration pénitentiaire

Personnel recruté sur le plan international : 1 poste en moins [agent des services généraux (Autres classes)]

Personnel recruté sur le plan national : 1 poste supplémentaire (agent des services généraux)

34. À titre de première mesure pour assurer la continuité des programmes de formation nationaux axés sur les compétences dans les domaines de la gestion des établissements pénitentiaires et des détenus et en vue de contribuer à la création de capacités nationales pour la viabilité du service de formation du Ministère de la justice, il est proposé de transformer un poste d'assistant administratif appartenant à la catégorie des agents des services généraux (Autres classes) recrutés sur le plan international en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au sein du Groupe de la formation et du perfectionnement du Service. Le titulaire fournirait une assistance pour les questions touchant au personnel pénitentiaire national et au développement de la section du personnel du Ministère de la justice.

Division de l'appui au système juridique et judiciaire

Personnel recruté sur le plan international : 1 poste en moins (1 P-3)

Personnel recruté sur le plan national : 1 poste supplémentaire (administrateur)

35. On prévoit que les systèmes et les structures nécessaires pour le Bureau du Procureur général adjoint seront mis en place et commenceront à fonctionner. En vue de contribuer à la création de capacités nationales pour assurer la viabilité des services des poursuites du Ministère de la justice, ce qui permettrait d'éliminer la nécessité d'un poste de conseiller en matière de poursuites recruté sur le plan international, il est proposé de modifier le tableau d'effectifs de la Division en transformant un poste d'administrateur recruté sur le plan international (P-3) en poste d'administrateur recruté sur le plan national. Deux agents recrutés sur le plan national seraient ainsi affectés au Ministère de la justice.

36. Sous la supervision et la tutelle directes du Directeur adjoint de la Division, l'administrateur recruté sur le plan national travaillerait en étroite collaboration avec les services des poursuites du Ministère de la justice. Il serait chargé de fournir une assistance pour l'élaboration et l'exécution du plan de travail et des projets du programme d'encadrement, et de donner des avis sur les lois et les cadres juridiques et sur les facteurs institutionnels et matériels concernant les homologues nationaux qui auront une incidence sur l'exécution du plan de travail de ce programme. Il apporterait également un concours pour des recherches et des analyses juridiques, l'établissement de rapports et d'autres tâches, selon que de besoin.

Section des affaires juridiques

Personnel recruté sur le plan international : 1 poste supplémentaire (1 P-3)

37. La Section des affaires juridiques a vu sa charge de travail augmenter : elle a traité environ 600 affaires au cours de la période de 15 mois allant du 1^{er} septembre 2005 au 31 décembre 2006. Cette situation tient au fait qu'elle a dû examiner un plus grand nombre d'accords (mémorandums d'accord conclus avec les autorités nationales, notamment), de contrats et de baux, et formuler des avis à leur sujet, et que le nombre des contentieux et de réclamations présentées par des tiers à l'encontre de la Mission s'est accru, de même que le nombre des questions administratives et opérationnelles dont elle doit s'occuper (touchant notamment à la sécurité). Tout cela vient s'ajouter aux responsabilités qui incombent à la Section en ce qui concerne le contrôle du respect des règles et la fourniture d'instructions appropriées aux responsables gouvernementaux nouvellement élus et aux ministères qui entrent en activité sur les questions liées à l'accord relatif au statut des forces ainsi qu'aux privilèges et immunités des Nations Unies. Pour que la Section soit en mesure de faire face à la charge de travail accrue, il est proposé de renforcer ses effectifs en créant un poste de juriste (P-3).

38. Sous la supervision directe du juriste hors classe, le juriste apporterait un renfort à la Section pour lui permettre de faire face au volume croissant des affaires juridiques qu'elle doit traiter et de continuer à s'occuper de questions qui exigent une assistance immédiate de la part de spécialistes.

Composante 4 : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.1 Appui efficace et rationnel à la Mission sur les plans logistique et administratif et dans le domaine de la sécurité	<p>4.1.1 Diminution du nombre d'accidents automobiles entraînant des frais de réparation d'un montant supérieur à 500 dollars (2005/06 : 251; 2006/07 : 78; 2007/08 : 76)</p> <p>4.1.2 Réduction de 10,4 % du nombre d'heures de vol grâce à l'utilisation de 4 bases d'opérations (au lieu de 2 au cours de l'exercice 2006/07), à une révision de l'horaire des vols et à un regroupement des vols, dans la mesure du possible (2005/06 : 15 413 heures; 2006/07 : 17 375 heures; 2007/08 : 15 568 heures)</p> <p>4.1.3 Réduction des frais afférents aux voyages à l'intérieur de la zone de la Mission, de l'ordre de 5,4 %, grâce à la mise en service d'un système électronique qui permettra d'assurer un contrôle et une approbation centralisés de tous les mouvements de personnel à l'intérieur de cette zone (2005/06 : 785 500 dollars; 2006/07 : 780 000 dollars; 2007/08 : 737 500 dollars)</p>

Produits

Amélioration des services fournis

- Application d'un programme rigoureux de conduite à l'intention des chauffeurs au moyen d'une formation à la conduite défensive et tout-terrain avant de délivrer des permis de conduire à des militaires ou à des civils
- Formation de 75 militaires et civils à la conduite des poids lourds et de véhicules blindés et formation à la conduite d'engins de manutention (chariots élévateurs, grues), ainsi que d'autopompes et de camions-citernes avitailleurs

Militaires, police des Nations Unies et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement de 14 060 militaires, dont 215 observateurs militaires, 635 membres de la police des Nations Unies et 605 membres d'unités de police constituées
- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour les militaires et le personnel de police
- Approvisionnement et stockage de rations et réserves d'eau potable pour un effectif moyen de 14 060 militaires et 605 membres d'unités de police constituées
- Administration d'un effectif de 1 819 civils, dont 570 membres du personnel international, 50 administrateurs recrutés sur le plan national, 940 agents des services généraux également recrutés sur le plan national, et 259 Volontaires des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tout le personnel (militaire, policier et civil), avec formation pratique, mesures de prévention et de surveillance et recommandation d'actions disciplinaires

Installations et infrastructures

- Entretien et remise en état de 50 locaux utilisés par du personnel militaire/unités de police constituées, les membres de la police des Nations Unies et le personnel civil dans quatre secteurs (comprenant 15 comtés)
- Services d'assainissement pour l'ensemble des locaux, y compris l'évacuation des eaux usées, le ramassage et l'évacuation des ordures
- Hébergement et services connexes (restauration, blanchisserie et salon de coiffure) pour 145 officiers d'état-major
- Fonctionnement et entretien de 50 stations d'épuration de l'eau appartenant à l'ONU dans 4 secteurs (15 comtés)
- Fonctionnement et entretien de 52 stations d'épuration, de traitement et de filtration de l'eau appartenant aux contingents au titre d'accords de location avec services
- Exploitation et entretien de 966 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 4 secteurs (15 comtés)
- Entretien de 7 aérodromes et de leurs infrastructures d'aviation et de navigation

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 1 460 véhicules appartenant à l'ONU, dont 16 véhicules blindés, dans toute la zone de la Mission
- Service quotidien de navette pour 1 964 membres du personnel des Nations Unies (570 agents recrutés sur le plan international, 990 agents recrutés sur le plan national, 259 Volontaires des Nations Unies et 145 officiers d'état-major) entre leurs lieux d'hébergement et les installations/locaux de la Mission

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 3 avions et 22 hélicoptères, dont 14 appareils militaires

Transports maritimes et fluviaux

- Exploitation et entretien d'un caboteur-citerne

Transmissions

- Exploitation et entretien d'un réseau à satellites couplé avec une station terrienne principale pour la transmission de la voix, de télécopies, d'images vidéo et de données
- Exploitation et entretien de 27 microterminaux VSAT, 33 centraux téléphoniques, 30 liaisons hertziennes numériques et 56 répéteurs et émetteurs UHF et VHF

Informatique

- Exploitation et entretien de 141 serveurs, 2 275 ordinateurs de bureau, 677 ordinateurs portables, 1 219 imprimantes et 105 scanners sur 40 sites
- Exploitation et entretien du réseau local sans fil

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 7 unités médicales de niveau I, 5 unités de niveau II, 1 unité de niveau III et 1 unité de l'avant pour la Mission dans son ensemble, à l'intention de tous les membres de son personnel, du personnel des autres organismes des Nations Unies et de la population civile locale en cas d'urgence
- Entretien des installations et du matériel servant aux évacuations aériennes ou terrestres dans l'ensemble de la zone de la Mission
- Exploitation et entretien de centres de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH ouverts à l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation au VIH, y compris par l'échange d'informations entre collègues, pour l'ensemble du personnel

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans l'ensemble de la zone de la Mission
- Service de protection rapprochée 24 heures par jour pour le personnel de rang élevé de la Mission et les personnalités en visite
- Programme d'orientation en matière de sécurité et formation de base à la lutte contre l'incendie et aux exercices d'incendie pour tout le personnel qui arrive dans la zone de la Mission

Facteurs externes

L'accord sur le statut des forces est respecté. Les fournisseurs de biens et services sont en mesure d'honorer les commandes aux conditions stipulées.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4, appui

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Équipe déontologie et discipline											
Postes temporaires approuvés ^b 2006/07	–	1	2	1	1	–	–	5	2	–	7
Postes temporaires proposés ^b 2007/08	–	1	2	1	1	–	–	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de prévention et de lutte contre le VIH											
Postes temporaires approuvés ^b 2006/07	–	–	1	–	–	–	–	1	2	1	4
Postes temporaires proposés ^b 2007/08	–	–	1	–	–	–	–	1	3	2	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	2
Division de l'administration											
Bureau du Directeur de l'administration											
Postes temporaires approuvés ^b 2006/07	–	1	4	3	3	2	–	13	2	3	18
Postes temporaires proposés ^b 2007/08	–	1	4	3	3	2	–	13	2	3	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services administratifs											
Postes temporaires approuvés ^b 2006/07	–	1	18	16	38	12	–	85	124	60	269
Postes temporaires proposés ^b 2007/08	–	1	18	16	38	12	–	85	126	58	269
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	2	(2)	–
Services d'appui intégré											
Postes temporaires approuvés ^b 2006/07	–	1	21	43	126	14	–	205	555	135	895
Postes temporaires proposés ^b 2007/08	–	1	21	40	122	13	–	197	582	131	910
Variation nette	–	–	–	(3)	(4)	(1)	–	(8)	27	(4)	15
Total partiel, Division de l'administration											
Postes temporaires approuvés ^b 2006/07	–	3	43	62	167	28	–	303	681	198	1 182
Postes temporaires proposés ^b 2007/08	–	3	43	59	163	27	–	295	710	192	1 197
Variation nette	–	–	–	(3)	(4)	(1)	–	(8)	29	(6)	15
Section de la sécurité											
Postes temporaires approuvés ^b 2006/07	–	–	1	13	49	19	–	82	139	–	221
Postes temporaires proposés ^b 2007/08	–	–	1	12	49	19	–	81	139	–	220
Variation nette	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)
Total, personnel civil											
Postes temporaires approuvés ^b 2006/07	–	4	47	76	217	47	–	391	824	199	1 414
Postes temporaires proposés ^b 2007/08	–	4	47	72	213	46	–	382	854	194	1 430
Variation nette	–	–	–	(4)	(4)	(1)	–	(9)	30	(5)	16

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Justification

- **Personnel recruté sur le plan international** : 9 postes en moins (*suppression d'un poste P-5, de 4 postes P-3, de 4 postes d'agent du Service mobile et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) et création d'un poste P-4*)
- **Personnel recruté sur le plan national** : 30 postes supplémentaires (*1 poste d'administrateur et 29 postes d'agent des services généraux*)
- **Volontaires des Nations Unies** : 5 postes en moins

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan national : 2 postes supplémentaires (agents des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : 2 postes en moins

39. Il est proposé de modifier les effectifs des services administratifs au niveau des Sections finances, achats et services généraux et du Groupe d'appui aux Volontaires des Nations Unies, comme indiqué ci-après.

Section des finances

Personnel recruté sur le plan international : 2 postes supplémentaires (agents du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : 3 postes supplémentaires (agents des services généraux)

40. En vue d'accroître l'efficacité et de séparer dûment les tâches relatives au traitement et au règlement des factures, les attributions correspondantes ont été transférées de la Section des achats à la Section des finances. Depuis avril 2006, la Section des finances assure les fonctions de traitement qui englobent la réception des factures et leur vérification par rapport aux bons de commande et aux autorisations de voyage, la présentation de demandes de bordereaux de réception et d'inspection et de rapports de certification de services au Groupe de la réception et de l'inspection et aux unités à comptabilité autonome, respectivement, ainsi que l'envoi de connaissements/lettres de transport aérien et des bordereaux de colisage connexes à la Section du contrôle des mouvements pour le dédouanement et l'expédition d'articles/marchandises dans les aéroports et les ports maritimes.

41. Compte tenu des responsabilités supplémentaires qui en résultent, il est proposé d'étoffer les effectifs de la Section par l'adjonction de cinq postes (2 postes d'agent du Service mobile et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) qui seront redéployés de la Section des achats.

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international : 2 postes en moins (agents du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : 3 postes en moins (agents des services généraux)

42. En vue d'accroître l'efficacité et de séparer dûment les tâches relatives au traitement et au règlement des factures, les attributions correspondantes ont été

transférées de la Section des achats à la Section des finances. En conséquence, il est proposé de transférer également cinq postes (2 postes d'agent du Service mobile et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section des finances.

Section des services généraux

Volontaires des Nations Unies : 2 postes en moins

43. La Mission entrant dans une phase de consolidation, on prévoit une diminution de la charge de travail, principalement au niveau de la réception et de l'inspection des vivres dans les points de livraison en gros de tous les secteurs du fait de la mise en service d'un système informatisé de gestion des vivres qui permettrait de mieux contrôler le règlement des factures pour les rations. En conséquence, il est proposé de supprimer deux postes de Volontaires des Nations Unies dans le tableau d'effectifs de la Section.

Groupe d'appui aux Volontaires des Nations Unies

Personnel recruté sur le plan national : 2 postes supplémentaires (agents des services généraux)

44. Dans le cadre de l'arrangement conclu avec les Volontaires des Nations Unies au sujet de l'assistance qu'ils devaient fournir à la Mission au cours de l'exercice 2005/06, le Département des opérations de maintien de la paix avait accepté de mettre à leur disposition deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national prélevés sur les effectifs de la Mission, en sus des quatre postes de Volontaire attribués au Groupe. Dans un souci de transparence et en vue d'officialiser l'arrangement passé avec les Volontaires des Nations Unies et de fournir un renfort pour la gestion de tous les Volontaires employés au service de la Mission durant la phase de consolidation, il est proposé d'étoffer les effectifs actuels (4 postes de Volontaire des Nations Unies) en ajoutant deux postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) à la dotation.

Services d'appui intégré

Personnel recruté sur le plan international : 8 postes en moins [3 administrateurs P-3, 4 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (Autres classes)]

Personnel recruté sur le plan national : 27 postes supplémentaires (agents des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : 4 postes en moins

45. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau des effectifs des Services d'appui intégré concernent le Centre mixte des opérations logistiques et les Sections Contrôle des mouvements, Génie, Transmissions et technologies de l'information et Transports, comme indiqué ci-après.

Centre mixte des opérations logistiques

Personnel recruté sur le plan international : 3 postes en moins [1 administrateur P-3, 1 agent du Service mobile et 1 agent des services (Autres classes)]

Personnel recruté sur le plan national : 2 postes supplémentaires (agents des services généraux)

46. Le Centre mixte des opérations logistiques sis à Monrovia dispose d'une cellule de planification et de cinq cellules pour chacun des services logistiques assurés par l'ONU (carburant, ravitaillement, eau et transports). En ce qui concerne les transports, il est proposé de supprimer un poste d'administrateur recruté sur le plan international (P-3) et de transformer deux postes d'agent recruté sur le plan international [1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux (Autres classes)] en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Cet ajustement est la conséquence de plusieurs facteurs. D'une part, les ressources que le marché local peut offrir pour continuer à développer le secteur des transports se sont améliorées. D'autre part, les contingents et les unités de police constituées de la Mission doivent maintenir une présence dans les 15 comtés durant la période de consolidation et il est nécessaire de prendre des dispositions qui permettront aux éléments opérationnels nationaux d'assurer l'acheminement de produits et de services plus facilement et de façon plus efficace en faisant appel à des prestataires locaux.

Section du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan international : 1 poste en moins (P-3)

47. Étant donné que les ressources que le marché local peut offrir pour continuer à développer le secteur des transports se sont améliorées et que l'accent est mis sur l'externalisation dans le domaine des transports, il est proposé de supprimer un poste d'administrateur recruté sur le plan international (P-3).

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : 1 poste en moins (P-3)

Volontaires des Nations Unies : 4 postes en moins

48. Étant donné que le volume des travaux de construction devrait fortement diminuer et que l'accent est mis dorénavant sur l'entretien des installations, il est proposé de supprimer un poste d'administrateur recruté sur le plan international (P-3) et quatre postes de Volontaire des Nations Unies.

Section des transmissions et des technologies de l'information

Personnel recruté sur le plan international : 3 postes en moins (agents du Service mobile)

49. Grâce au développement du réseau de télécommunications de la Mission et des liaisons hertziennes à l'intérieur du pays, la surveillance électronique s'est améliorée, ce qui permet d'effectuer plus facilement des travaux de réparation et d'entretien à distance, et les dispositifs de secours ont également été renforcés, ce qui assure une plus grande fiabilité. En conséquence, il est proposé de supprimer trois postes d'agent du Service mobile recruté sur le plan international.

Section des transports

Personnel recruté sur le plan national : 25 postes supplémentaires (agents des services généraux)

50. Le Système électronique de comptabilisation des carburants dans les missions sera appliqué à la MINUL. Ce système permettra de mieux contrôler et analyser la consommation de carburant, de déterminer les schémas de consommation, de détecter les irrégularités et de faciliter la conduite des enquêtes sur les cas présumés de détournements, de fraudes ou de vols. Il devrait également contribuer à une meilleure rationalisation de la gestion des carburants, ce qui entraînera une réduction des quantités nécessaires. La Mission est en train d'installer des postes de ravitaillement conteneurisés pour assurer la distribution de carburant à des endroits déterminés dans les différents secteurs. Cette initiative a été prise en conformité avec la recommandation du Siège relative à l'application du Système de comptabilisation des carburants à la Mission, qui nécessite un matériel adéquat avec des appareils de mesure précis. Dans ce contexte, les distributions de carburant effectuées par le Groupe des carburants de la Section des transports feront également l'objet d'un contrôle systématique. Afin de faciliter la mise en service, le fonctionnement et l'entretien du système et du matériel connexe, il est proposé de créer 25 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national : 2 postes de technicien des carburants, 4 postes d'agent chargé de la distribution du carburant aviation et 19 postes d'agent chargé de la distribution du carburant pour véhicules qui seront déployés sur l'ensemble du territoire dans les aéroports et sur les lieux de distribution du carburant.

Groupe de prévention et de lutte contre le VIH

Personnel recruté sur le plan national : 1 poste supplémentaire (administrateur)

Volontaires des Nations Unies : 1 poste supplémentaire

51. Le Groupe est chargé des tâches relatives à l'information et à la sensibilisation, en particulier auprès des militaires : il s'agit, d'une part, comme l'a souligné le Conseil de sécurité dans sa résolution 1308 (2000), de mettre en place des programmes de sensibilisation et de prévention à l'intention du personnel de maintien de la paix, avec des services de conseil et de dépistage volontaires et, d'autre part, de suivre la mise en œuvre des programmes d'éducation mutuelle sur le terrain et d'assurer une sensibilisation lors de séances d'initiation et de rafraîchissement des connaissances. En conséquence, et en vue de renforcer les effectifs du Groupe dans le domaine des consultations et du dépistage volontaires et d'assurer une meilleure couverture dans le secteur 3, il est proposé de créer deux postes de conseiller assistant/assistant de recherche (1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies). L'un d'entre eux (le poste de Volontaire des Nations Unies) serait pourvu en redéployant un poste de la Section Relèvement, réadaptation et réintégration. Les titulaires seraient chargés de fournir des services de conseil et de dépistage volontaires pour les agents en poste dans les provinces, de façon continue, ainsi que d'organiser des programmes d'éducation mutuelle et d'en suivre la mise en œuvre pour assurer une sensibilisation lors de séances d'initiation et de rafraîchissement des connaissances. Les programmes conçus pour la population libérienne en matière de lutte contre le VIH/sida seraient généralement pris en charge par les autres organismes des Nations Unies (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, etc.).

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : retrait de 2 postes (1 P-5, 1 P-3) et ajout d'un poste en contrepartie (P-4)

52. Après la création du Département de la sûreté et de la sécurité, les activités de la Section de la sécurité de la Mission ont été regroupées avec celles du Département sous la direction du Conseiller principal pour les questions de sécurité (poste financé conjointement par le Département et d'autres fonds, programmes et organismes des Nations Unies présents dans le pays) qui assiste en cette qualité le responsable désigné et l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité dans le pays (Monrovia et lieux d'implantation sur le terrain), ce qui implique un dispositif intégré en matière de sécurité. L'entrée en fonctions du Conseiller principal a entraîné une réorganisation des tâches qui a abouti à la suppression du poste (P-5) de chef de la sécurité et au reclassement à P-4 du poste (P-3) de conseiller principal adjoint. Le reclassement proposé est justifié par des responsabilités plus étendues, à savoir la supervision des travaux des groupes des investigations spéciales, de l'administration, de la logistique, de la lutte contre les incendies et des documents d'identité, ainsi que la liaison avec des représentants de haut niveau de la Mission, des organismes des Nations Unies, de la Police nationale libérienne et des forces de l'ordre et les chefs de services de sécurité privés et d'entreprises prestataires de services de sécurité incendie.

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2005/06)	Montant alloué (2006/07)	Dépenses prévues (2007/08)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	10 647,8	10 899,4	11 061,8	162,4	1,5
Contingents	325 248,1	321 370,4	301 613,8	(19 756,6)	(6,1)
Police civile	30 074,9	39 743,1	30 700,6	(9 042,5)	(22,8)
Unités de police constituées	11 448,7	6 899,0	14 467,1	7 568,1	109,7
Total partiel	377 419,5	378 911,9	357 843,3	(21 068,6)	(5,6)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	83 534,2	80 511,0	91 463,4	10 952,4	13,6
Personnel recruté sur le plan national	11 491,6	15 978,6	16 051,1	72,5	0,5
Volontaires des Nations Unies	14 594,8	10 755,8	10 868,7	112,9	1,0
Total partiel	109 620,6	107 245,4	118 383,2	11 137,8	10,4
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 634,3	792,8	901,9	109,1	13,8
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	414,4	675,6	855,6	180,0	26,6
Voyages	2 342,0	1 614,1	2 203,5	589,4	36,5
Installations et infrastructures	78 709,7	80 871,6	69 947,9	(10 923,7)	(13,5)
Transports terrestres	17 167,8	20 512,4	19 485,3	(1 027,1)	(5,0)
Transports aériens	61 829,8	66 140,0	73 648,5	7 508,5	11,4
Transports maritimes ou fluviaux	2 479,3	2 590,5	3 002,7	412,2	15,9
Transmissions	21 292,6	23 889,5	20 299,8	(3 589,7)	(15,0)
Informatique	3 577,5	4 990,8	4 207,0	(783,8)	(15,7)
Services médicaux	16 691,2	14 563,6	13 752,2	(811,4)	(5,6)
Matériel spécial	3 800,1	5 735,5	5 255,1	(480,4)	(8,4)
Fournitures, services et matériel divers	8 126,1	5 079,6	4 675,5	(404,1)	(8,0)
Projets à effet rapide	1 000,0	1 000,0	1 000,0	–	–
Total partiel	220 064,8	228 456,0	219 235,0	(9 221,0)	(4,0)
Total brut	707 104,9	714 613,3	695 461,5	(19 151,8)	(2,7)
Recettes provenant des contributions du personnel	10 877,6	10 291,9	11 719,6	1 427,7	13,9
Total net	696 227,3	704 321,4	683 741,9	(20 579,5)	(2,9)
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^a	264,0	264,0	52,8	(211,2)	(80,0)
Total	707 368,9	714 877,3	695 514,3	(19 363,0)	(2,7)

^a Contribution du Gouvernement allemand.

**Coefficients moyens d'abattement au titre du déploiement différé,
de la rotation du personnel et des vacances de poste**

(Pourcentage)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2006/07</i>	<i>2007/08</i>
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	5,0	5,0
Contingents	2,0	2,0
Police des Nations Unies	5,0	10,0
Unités de police constituées	–	2,0
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international	20,0	5,0
Personnel recruté sur le plan national	5,0	11,0
Postes temporaires ^a	–	–
Personnel recruté sur le plan international	20,0	5,0
Personnel recruté sur le plan national	5,0	11,0
Volontaires des Nations Unies	5,0	5,0

^a Financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Contributions non budgétisées

53. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative</i>
Accord sur le statut des forces ^a	6 644,6
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	6 644,6

^a Montant estimatif de la valeur locative des locaux mis à disposition par le Gouvernement et des droits et taxes sur les transports aériens et maritimes dont la Mission est exemptée.

C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

54. Sur la base des taux standard, les sommes qu'il faudra rembourser au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 s'élèvent au total à 113 565 300 dollars, répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Matériel majeur	
Contingents	52 069,4
Unités de police constituées	2 722,2
Total partiel	54 791,6
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	
Restauration (cuisines)	4 542,2
Mobilier de bureau	3 999,1
Électricité	4 755,6
Missions secondaires du génie	2 788,5
Blanchisserie et nettoyage	3 886,7
Matériels de campement	219,4
Hébergement	269,3
Magasins – divers	7 628,2
Matériel spécial	–
Identification	17,5
Fournitures pour la défense des périmètres	–
Transmissions	
Transmissions	13 974,2
Services médicaux	
Services médicaux	11 442,7
Matériel spécial	
Neutralisation des explosifs et munitions	1 035,4
Observation	4 214,9
Protection nucléaire, biologique et chimique	–
Total partiel	58 773,7
Total	113 565,3

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,8	1 ^{er} avril 2006	–
Usage opérationnel intensif	1,3	1 ^{er} avril 2006	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,3	1 ^{er} avril 2006	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,00-5,0		

D. Formation

55. Les prévisions de dépenses au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	
Consultants spécialistes de la formation	363,5
Voyages	
Voyages pour les besoins de formation	761,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services au titre de la formation	161,3
Total	1 285,8

56. Le montant demandé servira à couvrir la formation sur place et à l'extérieur de quelque 585 participants. Les programmes de formation seront essentiellement axés sur l'amélioration des compétences spécialisées et techniques du personnel et sur le perfectionnement des cadres supérieurs en matière de direction, d'organisation et de gestion. Les domaines de formation comprendront la déontologie et la discipline, les opérations de maintien de la paix, la consolidation de la paix et le règlement des conflits, l'intégration d'une démarche antisexiste, la primauté du droit, le pouvoir judiciaire, les droits de l'homme et la protection des personnes, la coordination des opérations humanitaires, la gestion intégrée de la formation, la gestion des prises d'otages, la sécurité aérienne, le génie, les approvisionnements, les transports terrestres, les technologies de l'information et des communications et le matériel appartenant aux contingents.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variation imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Contingents	(19 756,6)	(6,1 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

57. La variation, d'un montant de 19 756 600 dollars, est due à la réduction des montants à rembourser aux pays fournisseurs de contingents au titre des contingents, du matériel appartenant aux contingents et des rations. Les principaux facteurs de la diminution sont le rapatriement prévu d'un bataillon au cours de l'exercice 2006/07, une réduction de l'effectif militaire autorisé de 125 hommes et une baisse du coût moyen des rations, qui a été ramené de 4,72 dollars à 3,74 dollars par personne et par jour pour 13 915 hommes. La diminution est en partie annulée par une augmentation des dépenses au titre des voyages occasionnés par la relève des membres des contingents de certains pays.

58. Les crédits demandés ont été calculés en tenant compte d'un taux de rotation du personnel de 2 %. Des coefficients d'abattement de 3 % au titre de l'immobilisation et de 5 % au titre du déploiement différé ont par ailleurs été appliqués aux dépenses prévues pour le matériel appartenant aux contingents.

¹ Les variations, qui sont exprimées en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(9 042,5)	(22,8 %)

• **Mandat : autres facteurs – révision des moyens nécessaires**

59. La variation, d'un montant de 9 042 500 dollars, résulte principalement de la réduction des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance, du fait du non-déploiement de 240 membres de la police des Nations Unies qui devaient remplacer des membres d'unités de police constituées, du fait de la révision des moyens nécessaires qui a fait suite à une évaluation de la situation sur le terrain. Les dépenses prévues correspondent au déploiement de 635 membres de la police des Nations Unies et ont été calculées en tenant compte d'un abattement de 10 % pour déploiement différé.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	7 568,1	109,7 %

• **Mandat : autres facteurs – révision des moyens nécessaires**

60. La variation, d'un montant de 7 568 100 dollars, est principalement imputable à l'augmentation de l'effectif des unités de police constituées des Nations Unies, qui est passé à 605 membres, soit 365 policiers supplémentaires. Les dépenses prévues correspondent aux besoins accrus des unités de police constituées et au remboursement de matériel majeur aux pays fournisseurs de contingents. Elles ont été calculées en tenant compte d'un abattement de 2 % pour déploiement différé des membres des unités de police constituées ainsi que de coefficients d'abattement de 2 % au titre de l'immobilisation et de 7 % au titre du déploiement différé du matériel appartenant aux unités de police constituées.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	10 952,4	13,6 %

• **Gestion : autres facteurs – paramètres budgétaires**

61. La variation, d'un montant de 10 952 400 dollars, est principalement imputable à l'augmentation des ressources nécessaires au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international, du fait de l'application d'un taux de vacance de postes de 10 %, contre 20 % en 2006/07. Les dépenses prévues doivent permettre de couvrir les traitements et indemnités de 565 fonctionnaires internationaux – soit une réduction nette de 23 postes correspondant à la suppression de 19 postes [2 P-5, 3 P-4, 6 P-3, 2 P-2, 3 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux (Autres classes)], à la conversion de 5 postes d'administrateur recruté sur le plan international en postes d'administrateur recruté sur le plan national [1 P-3, 1 agent du Service mobile et 3 agents des services généraux (Autres classes)] et à la création proposée à la classe P-3 d'un poste de juriste. La conversion de cinq postes de fonctionnaire international et d'un poste financé au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (P-3) en postes d'agent recruté sur le plan national entraînent une économie de 722 500 dollars.

62. Les prévisions de dépenses se fondent sur une moyenne des coûts salariaux calculée à partir des montants moyens des dépenses effectives, par catégorie de personnel et par classe, engagées pendant l'exercice 2005/06. Les dépenses communes de personnel, à l'exclusion de la prime de risque, ont été calculées en appliquant un taux de 70,4 % au montant net des traitements des fonctionnaires recrutés sur le plan international, dont 8 % représentent les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Les dépenses prévues au titre de la prime de risque ont été calculées sur la base du montant en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007, à savoir 1 300 dollars par personne et par mois, alors que le montant correspondant était de 1 000 dollars par personne et par mois au cours de l'exercice précédent.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	109,1	13,8 %

• **Gestion : autres facteurs – paramètres budgétaires**

63. La variation, d'un montant de 109 100 dollars, est principalement imputable à l'augmentation des dépenses prévues pour financer les postes de sept administrateurs et un agent des services généraux recrutés sur le plan national, compensée en partie par une réduction des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international. Les dépenses prévues serviront à financer 13 postes (5 à pourvoir sur le plan international, 8 (dont 7 postes d'administrateur) à pourvoir sur le plan national). Sur ces 13 postes, 7 (1 D-1, 2 P-4, 1 P-2, 1 agent du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) sont destinés à l'Équipe déontologie et discipline. Les montants prévus à cette rubrique tiennent compte de la suppression de quatre postes au titre du personnel temporaire recruté sur le plan international et de la création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national.

64. Les prévisions de dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international sont fondées sur une moyenne des coûts salariaux calculée à partir des montants moyens des dépenses effectives, par catégorie de personnel et par classe, engagées pendant l'exercice 2005/06. Elles tiennent compte de la prime de risque, à raison de 1 300 dollars par personne et par mois conformément au taux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, applicable à cinq postes à pourvoir sur le plan international. Les dépenses communes de personnel, à l'exclusion de la prime de risque, ont été calculées en appliquant un taux de 70,4 % au montant net des traitements des fonctionnaires recrutés sur le plan international, dont 8 % représentent les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Les montants prévus au titre de l'indemnité de subsistance en mission sont inscrits à la rubrique Traitements du personnel recruté sur le plan international.

65. Les prévisions de dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national sont fondées, d'une part, sur le traitement d'un administrateur recruté sur le plan national de la classe B, échelon I, conformément au barème des traitements applicable à cette catégorie en vigueur depuis le 1^{er} février 2005 et, d'autre part, sur le traitement d'un agent des services généraux de la classe G-4, échelon III, conformément au barème des traitements en vigueur depuis le 1^{er} mars 2006. Des taux de vacance de postes de 10 et 5 % ont respectivement été appliqués au montant total des prévisions, alors qu'un taux de 5 % avait été appliqué aux deux catégories en 2006/07.

	<i>Variation</i>	
Consultants	180,0	26,6 %

• **Gestion : autres facteurs – paramètres budgétaires**

66. La variation, d'un montant de 180 000 dollars, est imputable à l'augmentation des dépenses prévues au titre des consultants spécialistes de la formation, compte tenu de la prise en compte de leurs frais de voyage et dépenses connexes, qui étaient précédemment inscrits au budget à la rubrique Voyages à des fins de formation. Les services de consultants ont pour objet l'amélioration des compétences spécialisées et techniques du personnel dans les domaines de la déontologie et la discipline, de la réconciliation, de la consolidation de la paix et du règlement des conflits, de l'alerte rapide et des interventions d'urgence, des enquêtes, de la coordination des opérations humanitaires et du projet Sphère (Charte humanitaire et Normes minimales pour les interventions lors de catastrophes), ainsi que la gestion intégrée de la formation dans le domaine des achats, du contrôle des déplacements et de la manipulation de marchandises dangereuses, de la chaîne logistique et de la gestion des stocks, des technologies de l'information et des communications et de l'aviation.

	<i>Variation</i>	
Voyages	589,4	36,5 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

67. La variation, qui se chiffre à 589 400 dollars, est principalement imputable aux dépenses au titre des voyages à l'intérieur de la zone de la Mission, pour lesquels aucun crédit n'avait été demandé pour l'exercice 2006/07. Les ressources demandées doivent permettre de couvrir le coût des voyages liés à l'exécution des produits prévus par les services concernés au titre des quatre composantes.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(10 923,7)	(13,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

68. La variation, d'un montant de 10 923 700 dollars, s'explique principalement par une réduction des dépenses prévues au titre du carburant diesel et des lubrifiants, de l'aménagement et de la rénovation des locaux, du soutien logistique autonome destiné aux contingents et aux unités de police constituées et de l'achat de matériel de sécurité, d'équipements pour les logements et de groupes électrogènes, en partie annulée par une augmentation des crédits demandés au titre des services d'entretien et par l'achat de ponts destinés à améliorer l'infrastructure routière.

69. La réduction des dépenses de carburant et de lubrifiants est la conséquence de la mise en place, au cours de l'exercice 2006/07, du Système électronique de comptabilisation des carburants dans les missions, qui prévoit des contrôles plus stricts de la consommation de carburant et contribue à une meilleure gestion de son utilisation. Les prévisions de dépenses ont été calculées en tenant compte d'une économie totale de 1,8 million de dollars (voir également par. 73) résultant de l'application du Système. La réduction des dépenses au titre des services

d'aménagement et de rénovation des locaux résulte de l'achèvement des travaux de rénovation des ateliers d'entretien et de mécanique et des entrepôts de pièces détachées, de remplacement des toits de tôle et de peinture des locaux de la MINUL. La réduction des dépenses au titre du soutien logistique autonome destiné aux contingents et aux unités de police constituées est liée au rapatriement prévu d'un bataillon au cours de l'exercice 2006/07 et à la réduction du nombre de facteurs applicables à la mission. L'existence de stocks disponibles du fait des achats effectués au cours d'exercices antérieurs a entraîné une réduction des dépenses prévues pour l'achat de matériel de sécurité, d'équipements pour les logements et de groupes électrogènes.

70. L'augmentation des dépenses au titre des services d'entretien est liée à la nécessité d'assurer des services de nettoyage dans les locaux de la Mission à Monrovia et dans les régions; d'installer des systèmes anti-incendie dans les différents locaux de la Mission et d'assurer leur entretien, notamment d'effectuer des inspections et certifications trimestrielles; de recharger les extincteurs; d'installer des barrières électriques au quartier général et dans d'autres installations de la Mission et d'assurer leur entretien; de réparer et d'entretenir des appareils de radioscopie et de détection d'explosifs; et d'assurer l'entretien de groupes électrogènes.

71. Le crédit demandé pour l'achat de quatre ponts vise à améliorer l'infrastructure routière au Libéria en renforçant les itinéraires logistiques principaux et secondaires qui sont constamment utilisés.

	<i>Variation</i>	
Transports routiers	(1 027,1)	(5,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

72. La variation, d'un montant de 1 027 100 dollars, est due à une réduction des dépenses prévues au titre du carburant diesel et des lubrifiants, de l'achat de pièces détachées pour véhicules et de l'assurance responsabilité civile, en partie annulée par une augmentation des crédits demandés pour l'achat de véhicules.

73. La réduction des dépenses de carburant et de lubrifiants est la conséquence de la mise en place du Système électronique de comptabilisation des carburants dans les missions, qui devrait entraîner une économie totale de 1,8 million de dollars. La diminution des besoins de pièces détachées est due à l'existence d'un stock de pièces détachées acquises au cours d'exercices antérieurs et aux modes de consommation et d'utilisation de ces pièces durant ces exercices. La réduction des dépenses au titre de l'assurance responsabilité civile résulte de la baisse du montant des primes d'assurance responsabilité civile actuellement en vigueur en vertu des contrats conclus par l'ONU au niveau mondial et au niveau local, qui se conjugue aux contrats d'entretien mensuel des véhicules conclus localement.

74. L'augmentation des crédits demandés pour l'achat de véhicules est imputable à la nécessité de remplacer 11 camions de moyen ou gros tonnage, dont 3 camions équipés de grues (1 de moyen tonnage et 2 de gros tonnage) qui ont subi des dommages structurels.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(7 508,5)	(11,4 %)

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

75. La variation, d'un montant de 7 508 500 dollars, est principalement imputable à une envolée des prix du marché pour la location et l'exploitation de huit hélicoptères civils. Le coût garanti de l'heure de vol pour les hélicoptères utilisés par la Mission a enregistré une augmentation de 53 % par rapport à l'exercice 2006/07. Cette augmentation est en partie compensée par une réduction des dépenses au titre de l'essence d'aviation et de la prime d'assurance responsabilité civile.

76. Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de la location et de l'exploitation de trois avions et 22 hélicoptères, dont 14 hélicoptères militaires fournis en vertu de lettres d'attribution, et de 19,8 millions de litres d'essence d'aviation. Par rapport à l'exercice 2006/07, le nombre total d'heures de vol prévu est en diminution de 10 %.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes et fluviaux	412,2	15,9 %

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

77. La variation, d'un montant de 412 200 dollars, est principalement imputable à l'augmentation du coût de la location et de l'exploitation d'un cargo côtier utilisé le long des côtes ouest-africaines pour appuyer les forces déployées. Elle correspond à une augmentation de 10 % (de 5 563 dollars à 6 110 dollars par jour) du coût de location du cargo, et à une augmentation de 19 % du prix du carburant diesel, qui est passé à 0,76 dollars le litre, pour une consommation totale d'un million de litres calculée sur la base de la consommation effective de l'exercice 2005/06.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(3 589,7)	(15,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

78. La variation, d'un montant de 3 589 700 dollars, s'explique par la réduction des dépenses prévues pour l'achat de matériel de communication et de pièces détachées, au titre du soutien logistique autonome pour les contingents et les unités de police constituées, ainsi qu'au titre des communications par réseaux commerciaux, de l'entretien du matériel, des services d'appui aux transmissions, des services d'information, des supports d'information et de l'entretien. La diminution est liée à la phase de consolidation/d'entretien du système de communication de la Mission, et au fait qu'il n'est prévu de faire aucune installation majeure au cours de l'exercice.

79. Les ressources prévues doivent permettre de couvrir le remplacement de 455 articles (matériel de communication), le coût des communications par réseaux commerciaux, y compris la part revenant à la Mission de la location d'un transpondeur et d'une ligne spécialisée auprès d'un fournisseur d'accès, les services d'appui à 2 801 postes téléphoniques, à raison de 25 dollars par poste et par an, et le soutien logistique autonome à 14 060 membres des contingents et à 605 membres

d'unités de police constituées. Elles serviront également à couvrir les dépenses afférentes aux services de radio et de télévision, les coûts de production des services d'information, l'utilisation de troupes de théâtre professionnelles, la publication d'annonces publicitaires dans la presse, l'organisation de manifestations de sensibilisation, les services d'accès à l'Internet pour Radio-MINUL et l'assistance aux médias et aux services de formation et de renforcement des capacités.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(783,8)	(15,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

80. La variation, d'un montant de 783 800 dollars, résulte du fait qu'il n'est pas prévu d'acheter du matériel informatique supplémentaire, des économies découlant de la politique d'achat groupé de licences d'exploitation de logiciels et de la réduction des dépenses prévues au titre des pièces détachées et des fournitures compte tenu de la disponibilité de pièces et de fournitures achetées lors d'exercices antérieurs.

81. Le crédit demandé correspond au coût du remplacement de 635 éléments matériels et 2 logiciels en vue de la mise en place d'une plate-forme modulable intermédiaire qui servira à sécuriser les communications sur le Web, accélérer l'installation de logiciels et protéger les systèmes de la Mission contre des logiciels espions extérieurs. En outre, il tient compte des coûts afférents aux services de stockage centralisé, de recherche de données et de maintenance, à raison de 85 dollars par adresse électronique de la Mission pour une moyenne de 3 800 utilisateurs, à l'emploi de 11 agents techniques contractuels à raison de 5 000 dollars par personne et par mois, et à l'achat de pièces détachées pour ordinateurs à raison de 7,5 % de la valeur du stock de matériel prévu au 30 juin 2008.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	(811,4)	(5,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

82. La variation, d'un montant de 811 400 dollars, est due à une baisse du coût estimatif des évacuations sanitaires et des dépenses au titre du soutien autonome des contingents et des unités de police constituées, annulée en partie par une augmentation des dépenses prévues pour l'achat de médicaments, de fournitures, d'articles consommables et de vaccins.

83. La réduction des dépenses prévues au titre des évacuations sanitaires est liée au fait que les évacuations à l'hôpital de niveau IV d'Accra se font sur des vols de l'ONU. Le rapatriement programmé d'un bataillon au cours de l'exercice 2006/07 et la réduction du nombre de facteurs applicables à la mission expliquent la réduction des dépenses prévues au titre du soutien autonome.

84. L'accroissement des crédits demandés pour l'achat de médicaments est lié à l'augmentation du nombre de dispensaires de niveau I de l'ONU, qui est passé de 5 à 8, et à l'achat de trousse de dépistage et de fournitures destinées au service chargé du VIH/sida.

85. Les crédits demandés correspondent au coût, sur une année, de l'hospitalisation/du traitement dans des installations locales ou extérieures à la Mission d'une personne sur 1 000 pendant sept jours par mois, à raison de 250 dollars par jour, ainsi qu'au coût des tests de laboratoire, radios, etc., afférents à une personne sur 200 par mois, à raison de 120 dollars par personne.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(480,4)	(8,4 %)

• Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat

86. La variation, qui se chiffre à 480 400 dollars, est principalement due au rapatriement programmé d'un bataillon au cours de l'exercice 2006/07 et à une réduction du nombre de facteurs applicables à la Mission.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(404,1)	(8,0 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

87. La variation, d'un montant de 404 100 dollars, est principalement due à la baisse des dépenses prévues pour l'achat de matériel divers et d'uniformes, drapeaux et autocollants, ainsi que pour la souscription d'abonnements et les frais de transport et frais connexes, en partie annulée par une augmentation des frais bancaires ainsi que des demandes d'indemnisation et règlements divers.

88. La baisse des dépenses prévues pour l'achat de matériel divers s'explique par le fait que les articles visés ont été achetés lors de l'exercice précédent. Le rapatriement programmé d'un bataillon au cours de l'exercice 2006/07 explique la réduction des dépenses au titre des pièces d'uniforme et du transport de matériel. La réduction du coût des abonnements à des journaux et à des revues reflète la structure des dépenses correspondantes au cours de l'exercice 2005/06.

89. L'augmentation des frais bancaires au Libéria est imputable à l'augmentation des frais de virement bancaire, qui sont passés de 0,72 à 0,92 %, ainsi qu'aux frais et services d'encaissement facturés par les banques locales à raison de 30 000 dollars par mois. Les dépenses au titre des demandes d'indemnisation et règlements divers ont été calculées sur la base des demandes d'indemnisation présentées au cours des exercices 2005/06 et 2006/07.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

90. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 695 461 500 dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008;

b) Mise en recouvrement du montant indiqué à l'alinéa ci-dessus, à raison de 57 955 125 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

1. Questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix

(Résolution 60/266)

Décisions/demandes adressées au Secrétaire général

Mesures prises

Chapitre II : présentation du budget

Examiner les besoins en personnel, les attributions attachées aux différents postes et la classe de ces postes en tenant compte de l'évolution des mandats et des besoins opérationnels ainsi que des responsabilités et des fonctions qu'assument effectivement les titulaires, afin d'assurer un emploi plus rationnel des ressources (par. 2)

Voir paragraphe 12

Inclure dans tous les rapports sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et du compte d'appui, des renseignements détaillés sur la structure des dépenses mensuelles, et fournir dans le cadre de l'examen du projet de budget, autant que faire se peut, des indications supplémentaires sur les chiffres les plus récents qui sont disponibles pour les dépenses effectives de l'exercice en cours (par. 3)

Le rapport sur l'exécution du budget de la MINUL pour l'exercice 2005/06 (A/61/715) contient des renseignements sur la structure des dépenses mensuelles. Les données financières les plus récentes sur les dépenses effectives de l'exercice en cours seront fournies dans le cadre de l'examen du projet de budget.

Chapitre XII : pièces détachées

Rendre compte à l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session, du niveau optimal des stocks de pièces détachées dans toutes les missions, et faire en sorte que les prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 ne dépassent pas ces niveaux (par. 1)

La Mission, par le biais de ses unités à comptabilité autonome, a défini des niveaux optimaux de stocks de pièces détachées. Le projet de budget pour 2007/08 prévoit des dépenses réduites pour l'achat de pièces détachées destinées aux transports terrestres et au matériel informatique et de communication.

Chapitre XIII : meilleure utilisation de la technologie

Recourir davantage à la visioconférence et aux programmes d'apprentissage en ligne à des fins de formation et autres, et rendre compte à l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session, des améliorations et des gains d'efficacité qui auront été réalisés grâce à une meilleure utilisation de ces outils (par.1)

Dans le cadre de l'installation d'un réseau hertzien de grande capacité, il est prévu de doter tous les secteurs et états majors de secteur d'installations de visioconférence d'ici au début de 2008. Le Centre intégré de formation du personnel de la Mission examine actuellement les différents systèmes de visioconférence et d'apprentissage en ligne afin de déterminer comment tirer le meilleur parti de ces outils de formation.

2. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Souligne qu'il importe de veiller à ce qu'il y ait collaboration et coordination avec les organismes et programmes des Nations Unies et à exécuter un plan de travail unifié, et prie le Secrétaire général de lui rendre compte des mesures prises et des progrès accomplis et de définir clairement dans les futures prévisions budgétaires le rôle et les responsabilités de chacun (par. 10)

Les opérations conjointes des Nations Unies, qui relèvent du concept de mission intégrée, prévoient que la Mission collabore avec les institutions spécialisées, fonds et programmes. Il s'agit d'une importante modalité de fonctionnement qui doit reposer sur l'application d'un plan de travail unifié pour que les mesures prises contribuent au succès de l'action entreprise.

Un projet commun Banque mondiale, PNUD et MINUL visant à relancer l'emploi grâce à un programme de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre est actuellement en cours.

D'autres initiatives et projets communs sont actuellement envisagés dans le cadre de l'effort global de regroupement et de coordination des opérations menées par l'ONU, l'objectif étant de travailler en liaison plus étroite et de façon plus rationnelle avec les partenaires nationaux et extérieurs afin de faciliter le transfert progressif des activités menées par les sections chargées des affaires civiles et de la réinsertion, de la réadaptation et du relèvement aux programmes correspondants des institutions spécialisées des Nations Unies.

Dans le cadre de ses efforts de coordination et de collaboration avec les institutions et programmes des Nations Unies, la Mission a récemment défini les priorités et lancé un plan d'action des Nations Unies visant à appuyer et coordonner l'aide au Libéria. Les rapports trimestriels publiés dans ce cadre reflètent le caractère dynamique du processus d'examen et de coordination.

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les projets à effet rapide soient exécutés aux fins prévues et conformément à ses résolutions pertinentes (par. 12).

Voir paragraphes 12, 15 et 17

Prie le Secrétaire général d'utiliser les ressources exclusivement aux fins prévues pour ce type de projet (par. 13).

Prie le Secrétaire général d'examiner la structure d'appui administratif pour les projets à effet rapide en vue de réduire les frais généraux pour leur exécution (par. 14).

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/60/852)

Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2006, le total estimatif des remboursements dus aux pays qui fournissent des contingents était de 17 478 000 dollars, mais qu'il n'y avait à cette date aucun arriéré de paiement au titre du matériel appartenant aux contingents. Pour ce qui est des indemnités prévues en cas de décès ou d'invalidité, la situation au 30 avril 2006 était la suivante : les indemnités versées à la suite des 30 demandes d'indemnisation déjà traitées totalisaient 1 345 100 dollars, et 18 demandes d'indemnisation étaient encore en souffrance. Le Comité consultatif compte qu'il sera donné suite sans tarder à ces demandes (par. 9).

Sur les 18 demandes de remboursement qui étaient en souffrance au 30 avril 2006, 5 avaient été réglées, 7 avaient été rejetées et 6 étaient encore en instance de règlement au 26 février 2007. Le règlement des 6 demandes restantes était lié, pour 4 d'entre elles, à l'envoi par les pays fournisseurs de contingents de documents médicaux à jour, et, pour les 2 autres, à la communication de renseignements complémentaires par la Mission.

Le Comité consultatif relève que le tableau d'effectifs comprend des postes dont le coût sera imputé sur les crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Tout en admettant qu'il y a là un élément d'information utile, le Comité consultatif, soucieux qu'une distinction bien claire soit établie entre les postes qui doivent figurer au tableau d'effectifs et ceux qui n'y ont pas leur place, demande qu'à l'avenir, les postes à pourvoir par recrutement de personnel temporaire figurent dans une colonne distincte des tableaux récapitulants les ressources humaines prévues, au lieu d'être simplement signalés par une note (par. 23).

Dans le projet de budget pour 2007/08, les postes à pourvoir par recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) sont indiqués distinctement des postes devant figurer au tableau d'effectifs.

Le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de formuler de nouvelles recommandations quant à un plan de retrait de la MINUL. Bien que la phase de retrait de la Mission n'ait pas encore commencé, le Comité consultatif estime qu'il serait prudent d'en entreprendre dès maintenant les préparatifs. Estimant qu'il n'y a pas lieu, alors que le plan de retrait n'a pas encore été établi, de créer de nouveaux postes de spécialistes de l'action humanitaire et du développement, le Comité consultatif recommande le rejet des conversions proposées (par. 27).

Dans son audit des opérations de maintien de la paix pour la période terminée le 30 juin 2005, le Comité des commissaires aux comptes avait relevé qu'aucun des 25 aéronefs dont disposait la MINUL n'était suffisamment utilisé, le taux moyen de remplissage étant de 29 % pour le trafic passagers et 18 % pour le trafic marchandises. En réponse à cette observation, la Mission a indiqué (voir A/60/653, sect. V.C) qu'elle tenait une comptabilité journalière et mensuelle des heures de vol effectuées, et qu'elle aménageait son programme de vols selon les besoins. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que la Mission s'efforçait d'accroître le taux de remplissage de ses appareils en modifiant les horaires des vols de façon à transporter davantage de passagers ou de marchandises, et qu'elle avait déjà obtenu quelques résultats positifs. De plus, le Département des opérations de maintien de la paix a diffusé des directives détaillées pour l'établissement du budget aviation, et distribué des modèles destinés à faciliter ce travail. Les missions ont reçu pour instruction de fonder à l'avenir toutes leurs projections d'heures de vol sur les statistiques les plus récentes concernant le taux d'utilisation de leurs appareils. Le Comité consultatif prend note avec satisfaction de ces initiatives et compte que les résultats qu'elles auront permis d'obtenir seront exposés dans le prochain projet de budget (par. 41).

Le Comité consultatif mesure l'importance des activités d'information, en particulier de la radio de la MINUL, pour la desserte des régions isolées du pays; il estime toutefois que la Mission devrait, dans la perspective de son retrait, promouvoir le développement de la capacité nationale en matière d'information (par. 42).

Dans le cadre du projet de budget pour 2007/08, la Mission a proposé de supprimer 3 postes de fonctionnaire international (P-3) et 4 postes de Volontaire des Nations Unies se rapportant au domaine de l'action humanitaire. La Mission a mis au point, en 2006, un plan de consolidation, de réduction des effectifs et de retrait, qu'il a soumis au Conseil de sécurité conformément à ses résolutions 1626 (2005) et 1667 (2006), et a fixé les grandes étapes de la phase de consolidation de la Mission, comme indiqué dans le douzième rapport périodique du Secrétaire général (S/2006/743). Il sera rendu compte de l'état d'avancement de ce plan dans les prochains rapports périodiques.

Au 1^{er} mars 2006, la Section des transports aériens de la Mission a pris de nouvelles mesures pour améliorer l'utilisation des moyens aériens. Le taux moyen d'utilisation des aéronefs a augmenté de 41 % pour le trafic passagers et de 35 % pour le trafic marchandises entre juillet 2005 et février 2006, et de 56 % pour le trafic passagers et 45 % pour le trafic marchandises entre mars et juin 2006. Pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2006, le taux d'utilisation était de 54 % pour le trafic passagers et de 56 % pour le trafic marchandises. La Section des transports aériens poursuivra ses efforts en vue d'améliorer le taux d'utilisation de ses aéronefs. Elle compte atteindre un taux supérieur à 60 % pour l'exercice 2006/07.

Dans son projet de budget pour 2007/08, la Mission prévoit de mettre en place et de renforcer la capacité nationale en établissant des partenariats avec diverses parties prenantes à l'échelle locale – groupes de jeunes, organisations non gouvernementales locales et clubs sportifs locaux – aux fins de l'organisation de campagnes d'information et de manifestations

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le projet de budget pour 2006/07 prévoit 1 million de dollars pour le financement de projets à effet rapide. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses prévues pour l'administration des projets à effet rapide réalisés par la MINUL se chiffraient à 371 600 dollars, soit 37 % du total des dépenses prévues pour ces projets. Le Comité consultatif considère que cette proportion est excessive. Eu égard à l'objet premier des projets de ce type, les frais généraux afférents à leur administration devraient en tout état de cause être limités au strict minimum. Dans cet esprit, le Comité consultatif demande que le nombre et le niveau des postes du Groupe des projets à effet rapide soient revus.

Il estime en outre que, pour la réalisation de projets de ce type, la Mission devrait s'attacher à établir des partenariats, y compris des partenariats locaux, pour n'avoir à prendre en charge qu'une partie des frais d'administration qui s'y rapportent (par. 43).

publiques. Par ailleurs, le Gouvernement chinois a dépêché une équipe d'enquête dans plusieurs districts en vue de remettre en état le système de radiodiffusion du Libéria.

Voir par. 12, 15 et 17.

Compte tenu de la lenteur avec laquelle progresse la présence sur le terrain des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, il n'a guère été possible, jusqu'à présent, de trouver des partenaires avec lesquels partager la charge que représentent les frais d'administration.

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/60/5 (Vol. II), chap. II)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

La MINUL a contracté des engagements se chiffrant à 4 millions de dollars sans avoir établi de documents d'engagement de dépenses en bonne et due forme. Le Comité n'a donc pas pu déterminer la validité de ces engagements ou avoir confirmation qu'une obligation financière existait au moment où les dépenses ont été engagées (par. 24).

Le Comité recommande que les chefs de l'administration des missions de maintien de la paix passent en revue tous les engagements de dépenses qui ne sont pas étayés par des pièces justificatives en bonne et due forme afin d'en déterminer la validité (par. 26).

La question soulevée par le Comité au sujet des engagements contractés a trait aux procédures de séparation des exercices – entre l'exercice 2004/05 et l'exercice 2005/06 – et non à l'existence de pièces justificatives en bonne et due forme. Tous les engagements portés en compte étaient étayés par des documents valides. Le problème a, depuis lors, été réglé.

Le Siège aussi bien que la Mission mettent l'accent sur la nécessité de respecter strictement les règles régissant les crédits réservés dans les comptes et l'examen périodique des engagements non réglés. Dans le cadre des activités de suivi de l'atelier de formation pertinent, le Département des opérations de maintien de la paix rappellera à toutes les missions de veiller à ce que les engagements de dépenses soient étayés par des pièces justificatives en bonne et due forme.

En dépit des efforts de l'Administration, et comme il l'a signalé dans son précédent rapport, le Comité a constaté à nouveau que les comptes débiteurs et les comptes créditeurs de missions en cours (... MINUL...) présentaient des sommes anciennes non réglées (par. 46).

Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle l'Administration doit continuer de veiller à ce que les missions améliorent la gestion de leurs créances anciennes et revoient leurs méthodes d'analyse des comptes débiteurs afin d'obtenir des classements chronologiques exacts (par. 48).

Le Comité réitère sa précédente recommandation, selon laquelle l'Administration devrait examiner dans quelle mesure les missions peuvent se conformer aux dispositions du Manuel des achats relatives aux comités locaux d'examen des fournisseurs et aux responsables des fichiers de fournisseurs, en vue de réviser le Manuel si nécessaire, tout en garantissant l'efficacité des contrôles et le respect des obligations (par. 92).

Le Comité a fait les observations suivantes en ce qui concerne la formation dispensée en 2004/05 aux fonctionnaires chargés des achats :

- a) Les missions suivantes n'ont pas défini de façon formelle les besoins en formation des fonctionnaires chargés des achats : ... MINUL...;
- b) La ... MINUL n'a pas organisé de formation formelle des fonctionnaires chargés des achats, des crédits n'ayant pas été affectés à cette activité. La seule formation qui ait eu lieu est un atelier de formation à un niveau avancé, organisé en avril 2005 par le Service des achats, au Siège, et financé sur le budget du Siège;
- ...
- d) Les budgets de formation des services des achats ne prévoyaient pas toujours une formation à l'intention des fonctionnaires qui présentent les demandes de fournitures;
- e) Les missions suivantes n'ont pas évalué l'efficacité de la formation dispensée au personnel chargé des achats : ... MINUL ... (par. 117).

L'Administration ne ménage aucun effort en vue d'assurer le recouvrement des créances anciennes. Des mesures concrètes ont été prises au cours de l'exercice 2006/07 concernant toutes les catégories de créances, et le nombre de créances anciennes a été réduit. Les créances non réglées font l'objet d'un suivi régulier en vue d'éviter qu'elles ne deviennent des créances anciennes ou irrécouvrables.

Un responsable de la base de données sur les fournisseurs locaux a été nommé. Le Comité local d'examen des fournisseurs a été créé et se réunit régulièrement pour examiner les prestations des fournisseurs qui ne donnent pas satisfaction. On utilise les données provenant de la procédure de suivi de l'exécution et les rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs établis par les unités à comptabilité autonome pour faire en sorte que les procédures énoncées dans le Manuel des achats soient respectées par les fournisseurs locaux.

La Mission a défini ses besoins en formation des fonctionnaires chargés des achats en tenant compte des ressources existantes, des formateurs spécialisés disponibles et de la durée prévue de la Mission. Le Centre intégré de formation de la Mission a recensé tous les besoins en formation de la Mission, y compris dans le domaine des achats, et a pris des mesures en vue d'organiser des sessions de formation relatives aux achats pendant l'exercice en cours. Au cours de l'exercice 2006/07, 4 ateliers de formation d'une journée et demie chacun ont été organisés à l'intention de 130 membres du personnel. Ces ateliers ont porté sur les attributions des fonctionnaires présentant les demandes de fournitures et de ceux chargés des achats, ainsi que sur les procédures d'achat en vigueur à l'ONU, depuis la planification des achats jusqu'à la gestion des contrats en passant par les responsabilités individuelles et la déontologie.

À ce jour, la Mission a formé son personnel dans les domaines suivants : achats, élaboration du budget, finances, planification, rédaction de spécifications, système Mercury et achats avant déploiement.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle l'Administration doit définir systématiquement les besoins en formation des fonctionnaires chargés des achats dans toutes les missions de maintien de la paix et les faire connaître au Siège (par. 118).

Les 25 appareils dont la MINUL est dotée ont été sous-utilisés. Pendant l'exercice budgétaire considéré, le coefficient moyen d'occupation passagers s'est élevé à 29 % par vol et le coefficient moyen de remplissage fret à 18 % par vol (par. 141).

Le Comité recommande de nouveau que l'Administration réduise encore l'écart entre les heures de vol budgétisées et les heures de vol effectives des missions (par. 144).

À la MINUL, par exemple, des véhicules de même catégorie ont couvert des distances sensiblement différentes. Dans le cas des véhicules 4 x 4 tous usages, la distance parcourue en un an était comprise entre moins de 10 000 kilomètres et plus de 50 000 kilomètres et les mêmes extrêmes ont été observés avec les véhicules 4 x 4 utilitaires, la distance parcourue en un an s'établissant entre moins de 5 000 kilomètres et plus de 30 000 kilomètres. Pareil schéma d'utilisation a pour effet une usure prématurée d'une partie du parc automobile et crée des déséquilibres (par. 201).

Le Comité recommande que le Département renforce l'application de la politique de rotation dans les missions de maintien de la paix où les véhicules de mêmes catégories font l'objet d'une rotation, afin de tendre vers plus d'efficacité et une utilisation plus rationnelle (par. 207).

À la MINUL, les états de congé ne correspondaient pas toujours aux états de présence, l'imputation erronée d'avances de congé entraînait le paiement erroné d'indemnités de subsistance (missions), et les certificats médicaux d'aptitude ne figuraient pas dans les dossiers [par. 334 a)].

Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que les missions respectent les politiques et procédures applicables aux congés et tiennent des états de congé conformes à la réalité (par. 335).

Au cours des exercices à venir, la Mission prévoit de tenir des ateliers de formation sur les procédures de demande de fournitures spécifiques destinées aux sections du génie, des transports, des services médicaux, des approvisionnements et autres. Les membres du personnel devant bénéficier d'une telle formation sont actuellement sélectionnés.

Le projet de budget pour 2007/08 a été établi sur la base des taux effectifs d'utilisation des aéronefs au cours de l'exercice 2005/06.

Le projet de budget pour 2007/08 a été établi sur la base des taux effectifs d'utilisation des aéronefs au cours de l'exercice 2005/06.

La Mission s'attache à appliquer une politique de rotation des véhicules lorsque cela est possible. Certains des véhicules du parc automobile de la Mission, qui avaient un kilométrage plus faible et étaient en meilleure condition, n'étant utilisés qu'à Monrovia, ont été échangés avec des véhicules utilisés dans les différents secteurs du pays. Un des obstacles à l'application d'une politique de rotation systématique dans la zone de la Mission est lié aux véhicules de police « rouges et blancs », qui ne peuvent faire l'objet d'un roulement qu'à l'intérieur du parc automobile de la police des Nations Unies. En outre, les véhicules qui se sont révélés peu fiables dans des secteurs où les routes sont en mauvais état ne sont plus utilisés qu'à Monrovia.

La Section du personnel a examiné les dossiers pertinents pour veiller à la concordance des états de congé et des états de présence. Pour faire en sorte que les avances de congé soient dûment enregistrées, la Section du personnel s'assure que les demandes d'avances de congé sont présentées par écrit et approuvées à l'avance. Le recouvrement des indemnités de subsistance (missions) payées à tort à l'occasion d'avances de congé est effectué aussitôt que possible après approbation de la demande d'avance de congé. Des consultations appropriées ont lieu avec les fonctionnaires concernés, les agents chargés du suivi des congés et le service médical pour faire en sorte

Dans sa résolution 59/296, l'Assemblée générale a décidé qu'il ne fallait pas plus d'une imprimante pour quatre ordinateurs de bureau dans les missions de maintien de la paix. Cependant, on a constaté que ce ratio était plus élevé à ... la MINUL... (par. 420).

que les absences pour raisons médicales soient dûment certifiées et enregistrées.

La proportion d'imprimantes est plus élevée qu'elle ne devrait l'être en raison de l'éparpillement du personnel et des bureaux, qui empêche la mise en place d'un réseau global indispensable au partage des imprimantes. La Mission s'efforce autant que faire se peut de respecter le ratio fixé et la situation s'améliore progressivement à mesure que les possibilités de partage d'imprimantes deviennent techniquement possibles. En outre, la Mission n'a acheté aucune imprimante au cours de l'exercice 2005/06 et ne prévoit pas d'en acheter au cours des exercices 2006/07 et 2007/08. On prévoit que le jeu naturel des départs, conjugué au remplacement d'imprimantes monopostes par des imprimantes en réseau, permettra d'atteindre le ratio standard.

D. Bureau des services de contrôle interne

(A/60/713)

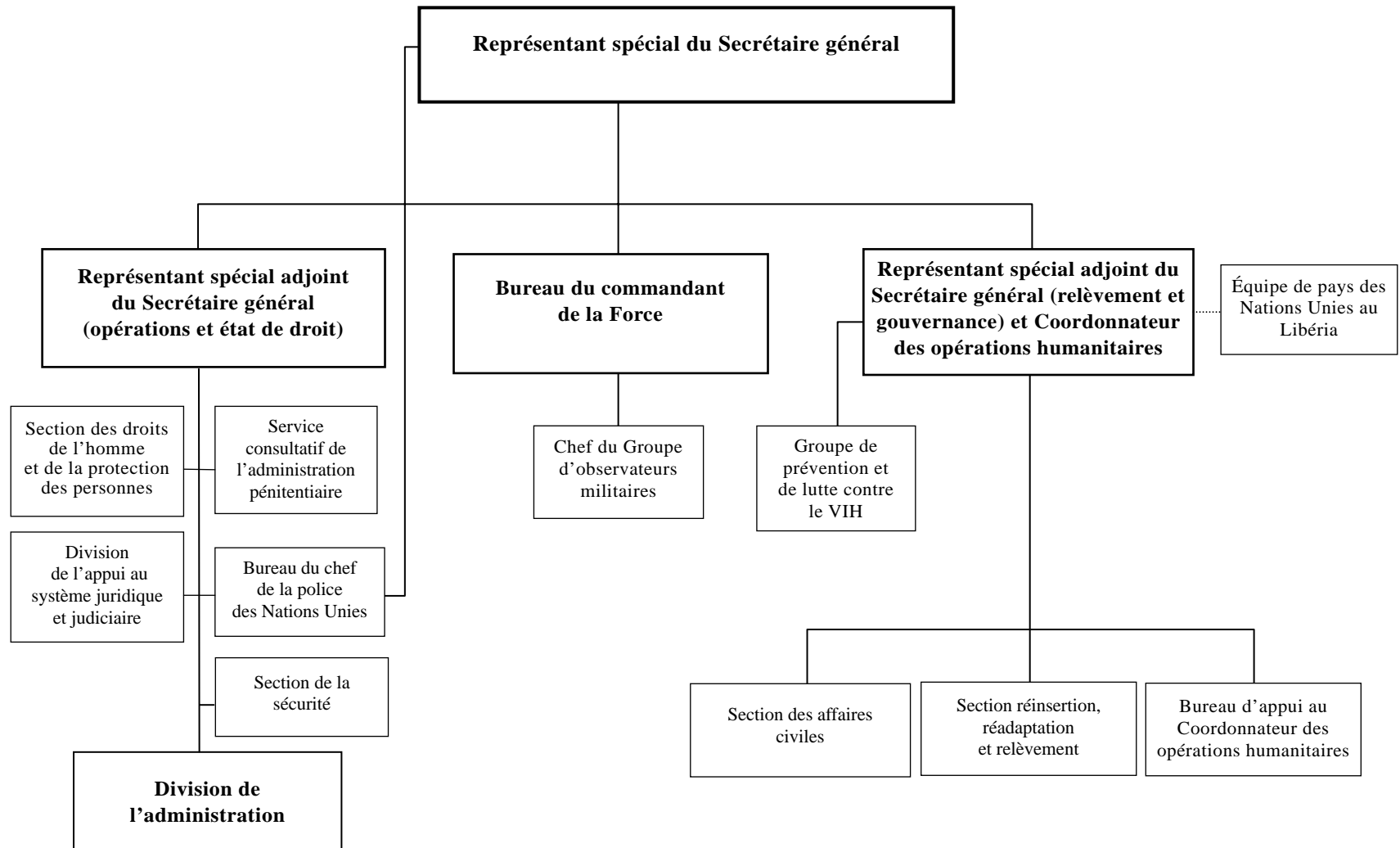
Le chef de la prévôté de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a indiqué que les enquêteurs civils, comme les membres du Comité de coordination sur l'exploitation et les abus sexuels, n'étaient pas disposés à se concerter avec les contingents. Le Comité de coordination avait signalé 38 allégations d'exploitation et d'abus sexuels, mettant en cause 29 militaires, mais le Bureau du chef de la prévôté n'avait été consulté que dans deux cas. Le Corps de troupe et le Groupe de la police civile ont également souligné que, dans le passé, l'administration civile avait sollicité leur concours en vue de faciliter le déroulement d'enquêtes, du fait qu'ils disposent du personnel et des ressources nécessaires pour mener des enquêtes sur des affaires impliquant des enfants et des femmes (par. 39).

Depuis la création et le déploiement des effectifs de l'Équipe déontologie et discipline de la Mission en mars 2006, il existe une coopération et une coordination systématique avec le bureau du chef de la prévôté en ce qui concerne le signalement des allégations d'exploitation et d'abus sexuels et les enquêtes à leur sujet. Comme c'est le cas pour toutes les fautes de catégorie I, les allégations d'exploitation et d'abus sexuels sont communiquées au Bureau des services de contrôle interne pour qu'il mène une enquête. Dans un souci de cohérence et pour éviter les chevauchements, les entités concernées, notamment l'auditeur résident du Bureau des services de contrôle interne, le Groupe des enquêtes spéciales, la police des Nations Unies, le Bureau du conseiller juridique principal et l'Équipe déontologie et discipline ont examiné soigneusement le document du Bureau des services de contrôle interne sur la conduite d'enquêtes communes en vue de se mettre d'accord sur la réalisation par ledit Bureau d'enquêtes communes dans la zone de la Mission. La collaboration s'étend à la police militaire, qui mène des enquêtes sur toutes les fautes de catégorie II portant sur des militaires ainsi que sur les dossiers impliquant des militaires qui lui sont transmis par le Bureau des services de contrôle interne. Ce dispositif fonctionne sans accroc depuis 2006.

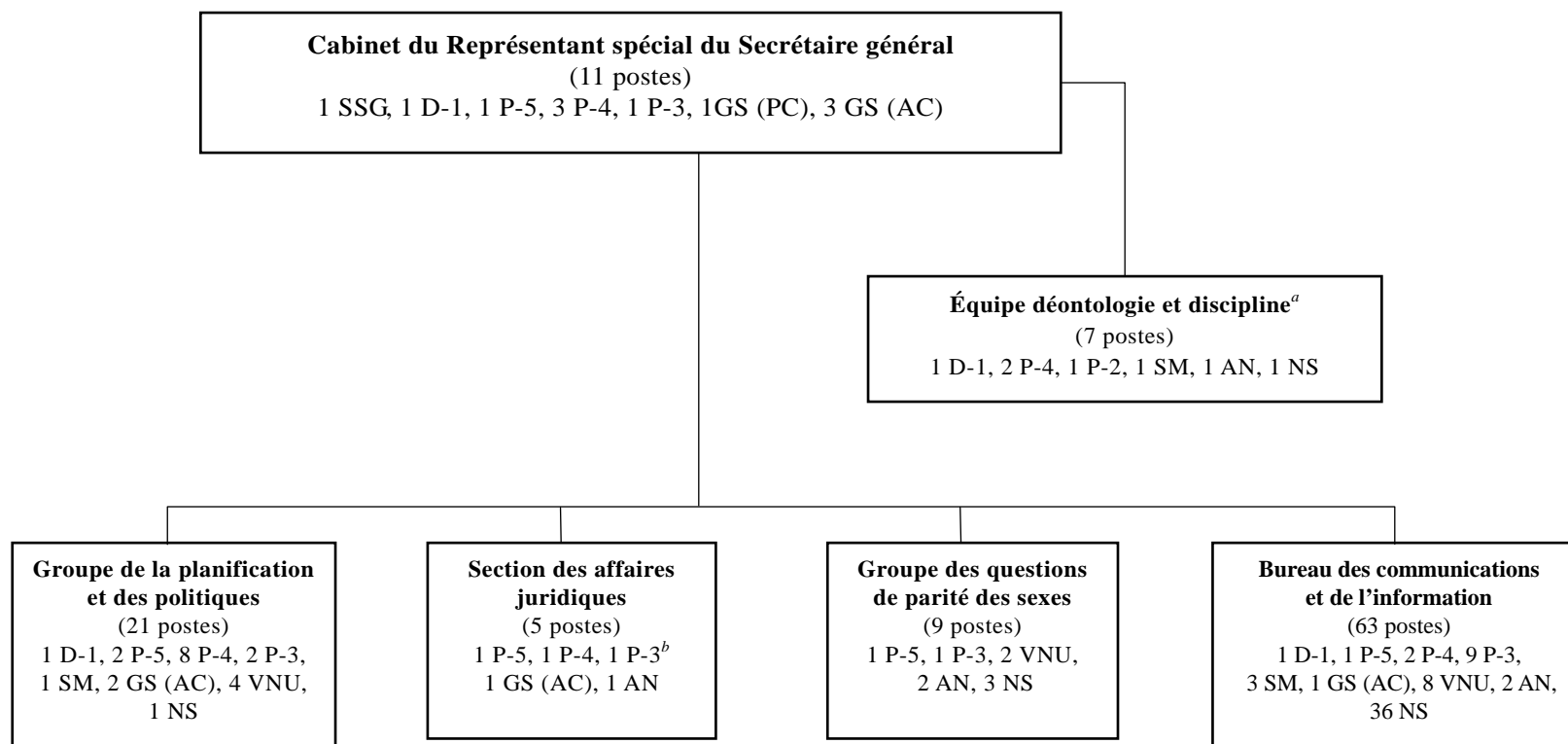
Annexe

Organigrammes

A. Services organiques de la Mission des Nations Unies au Libéria



B. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

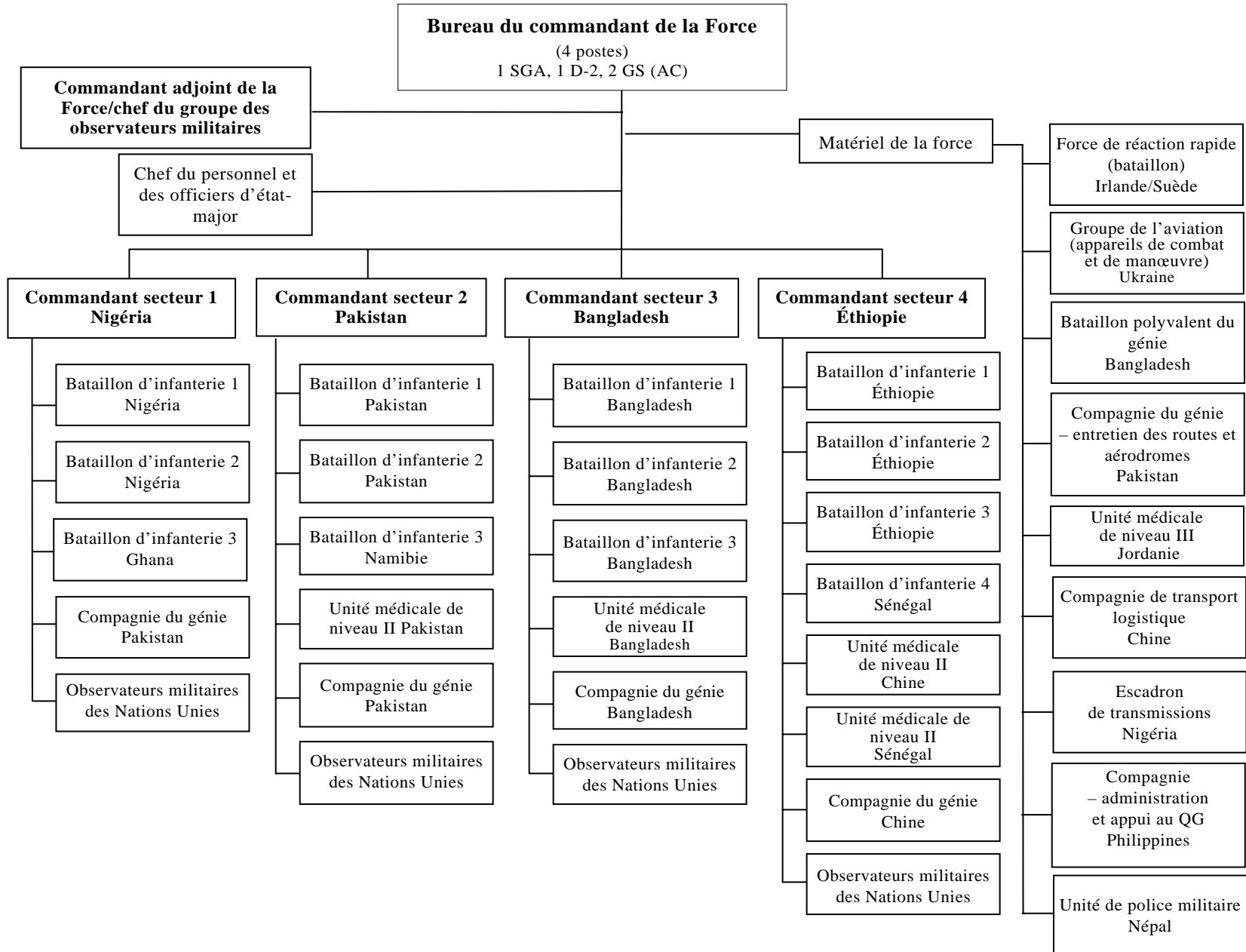


Abréviations : SM = Service mobile; GS = agent des services généraux; AC = autres classes; PC = 1^{re} classe; AN = administrateur recruté sur le plan national; NS = agent recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies; SSG = sous-secrétaire général.

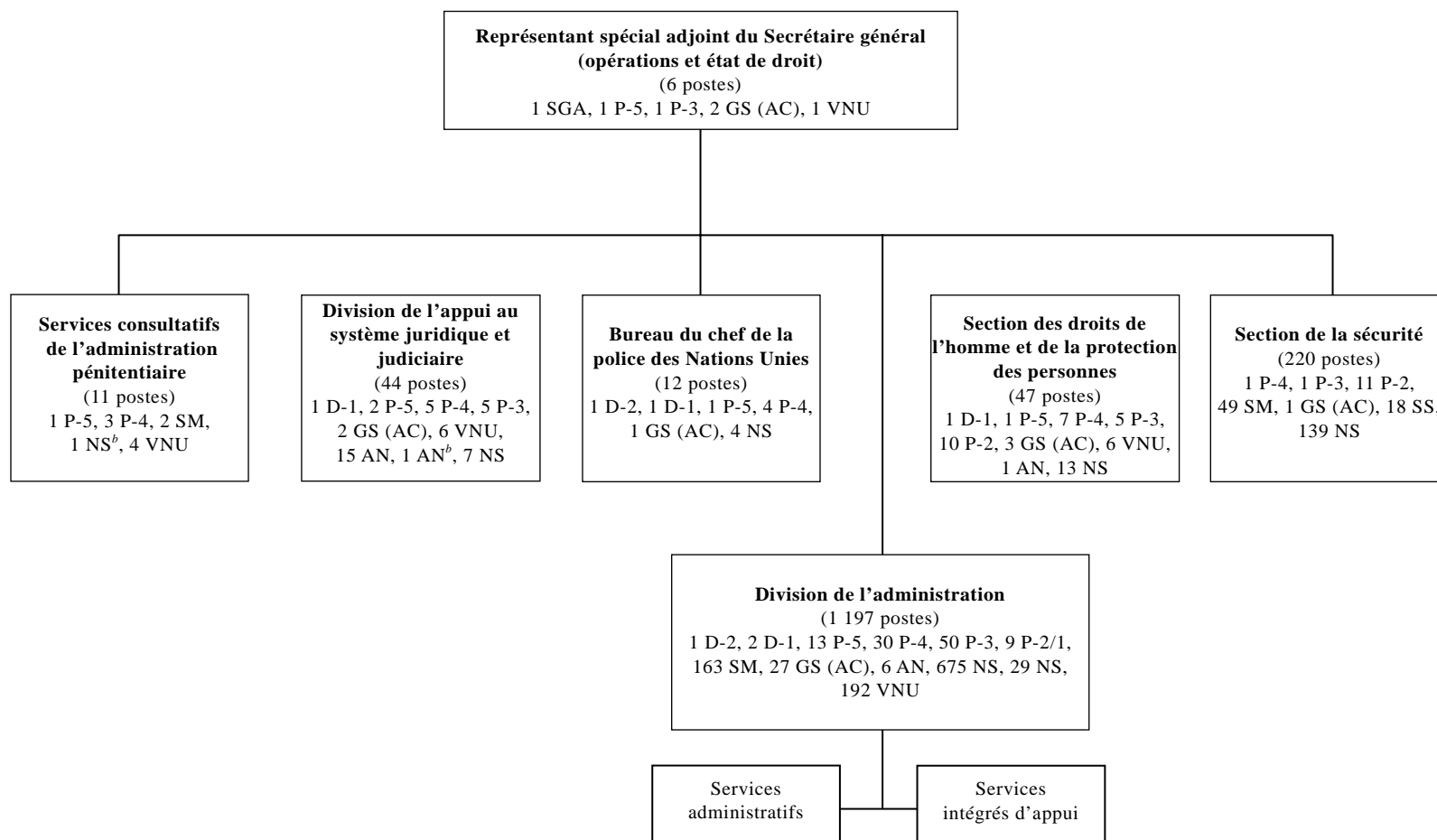
^a Postes financés au titre du personnel temporaire.

^b Poste nouveau.

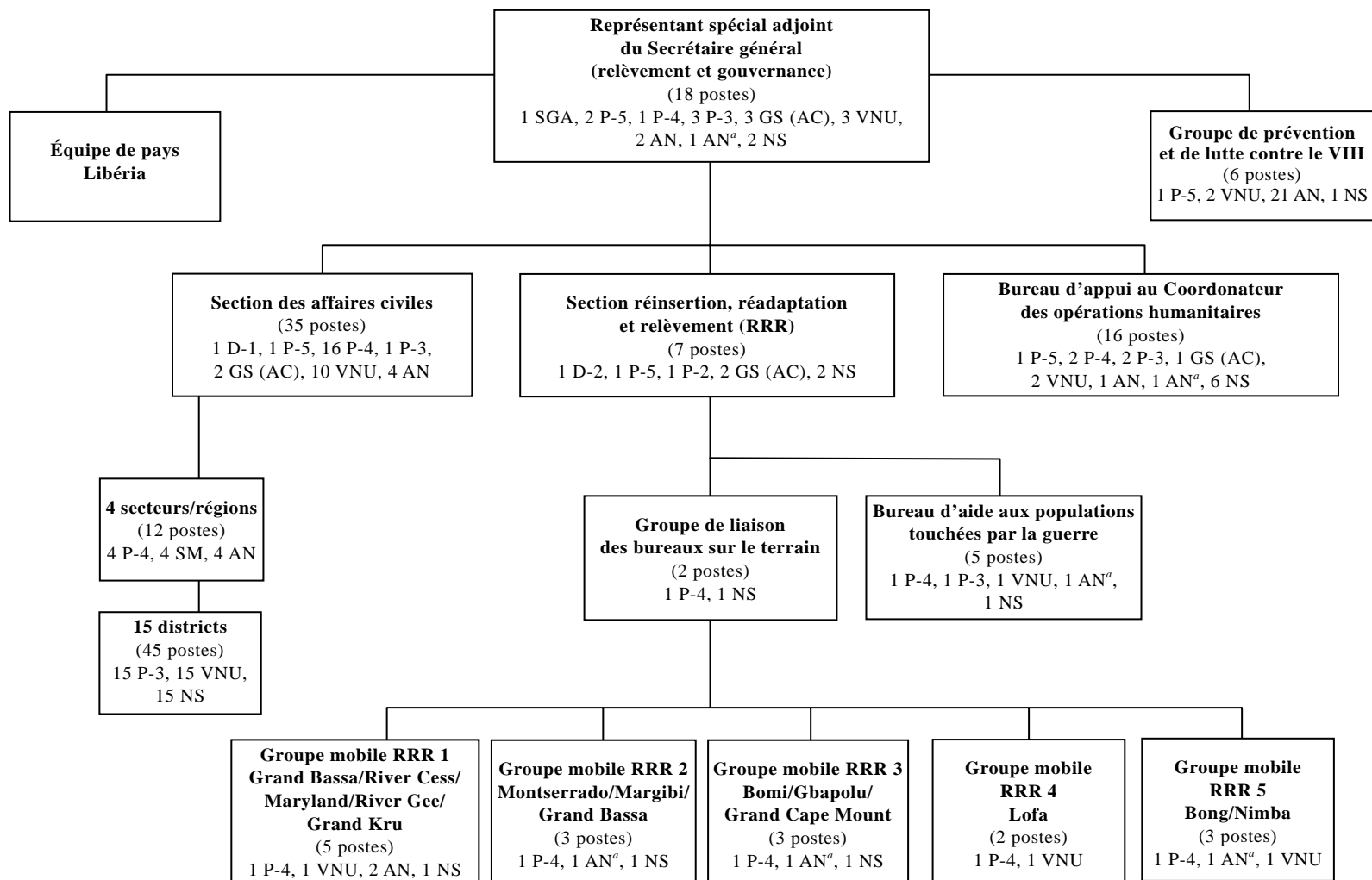
C. Opérations militaires



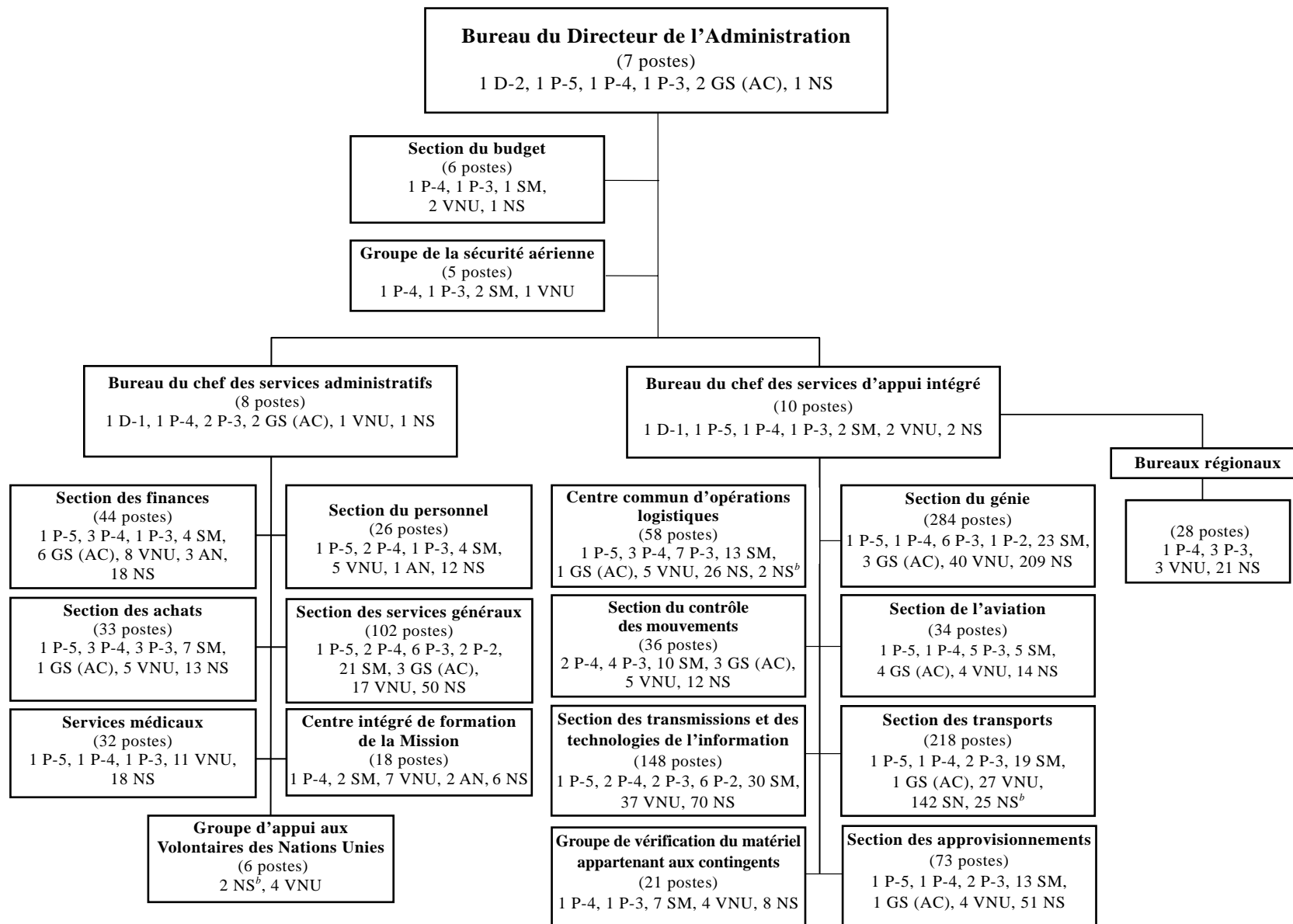
D. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (opérations et état de droit)



E. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance)

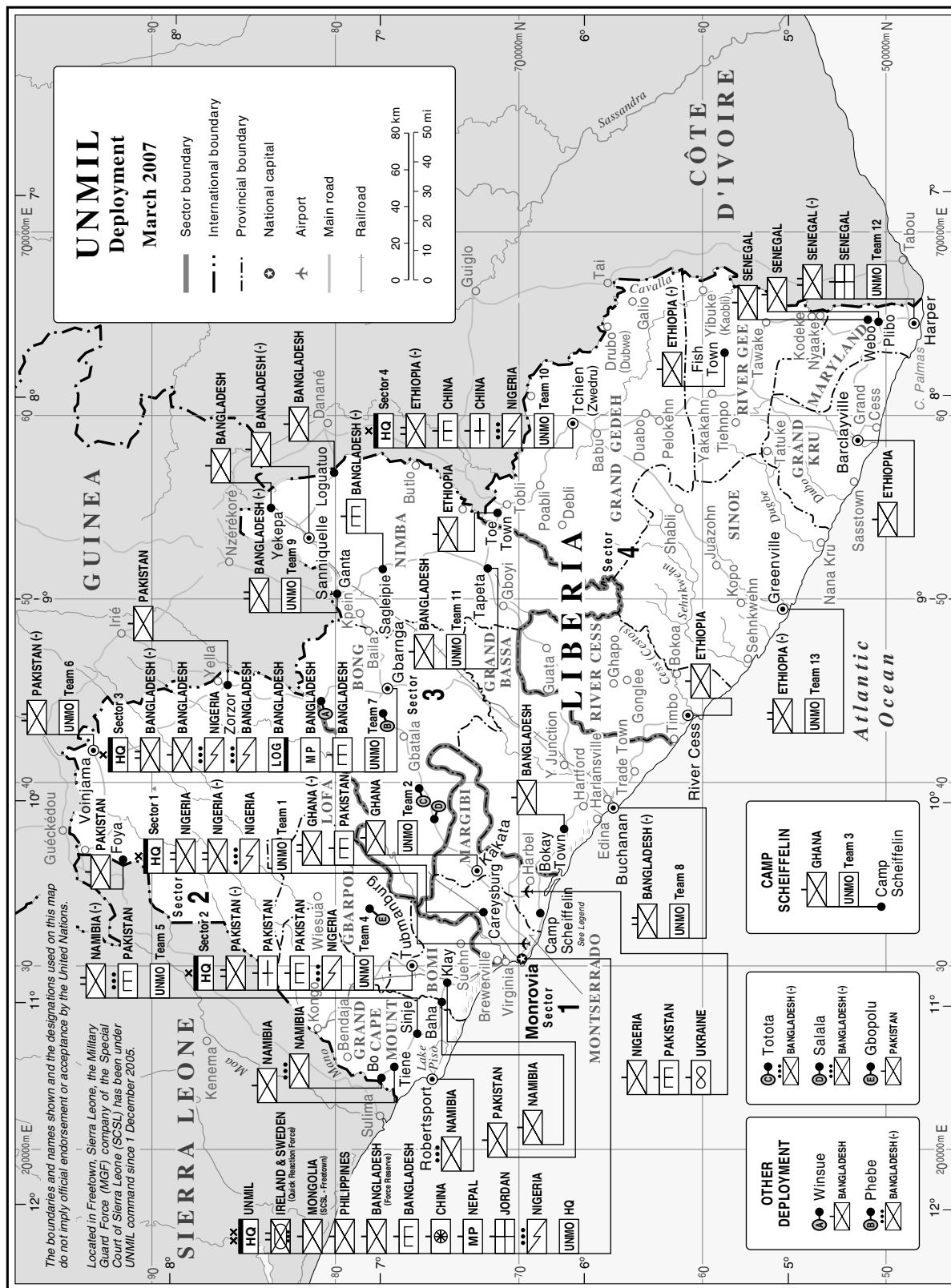


F. Division de l'Administration



^a Postes nouveaux.

^b Postes reclassés.



Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section

Map No. 4211 Rev. 14 UNITED NATIONS
March 2007 (Colour)